

REPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE



RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

1er TRIMESTRE 2018

N° 2018-01

Arrêté 2018/ANC/P/1/1 du 02/01/2018

Un agent bénéficie d'un congé de paternité du 02 janvier 2018 au 12 janvier 2018 inclus.

Arrêté 2018/ANC/P/2/2 du 02/01/2018

Un adjoint technique territorial, 9^{ème} échelon, est maintenu au bénéfice d'un congé de grave maladie rémunéré à demi-traitement du 24/08/2017 au 23/08/2018.

Arrêté 2018/ANC/P/3/3 du 03/01/2018

A compter 03 janvier 2018, un Adjoint Administratif Territorial, au 6ème échelon, IB 354, IM 330, avec une ancienneté de 2 jours, est réintégré et autorisé à reprendre ses fonctions à temps complet.

Arrêté 2018/R/STV/1/4 du 03/01/2018

A l'occasion de travaux de renouvellement du réseau HTA rue du Bas de l'Enfer, dont l'exécution se déroulera entre le 10 janvier et le 10 février 2018, pour une durée estimée à 30 jours la circulation et le stationnement seront réglementés comme suit pendant la durée du chantier :

La vitesse sera limitée à 30 Km/h aux abords du chantier rue du Bas de l'Enfer.

Le stationnement sera strictement interdit aux abords du chantier rue du Bas de l'Enfer. Un barriérage adapté sera mis en place par les soins de l'entreprise pour délimiter la zone de travaux, afin de préserver la sécurité des piétons et des riverains. En cas de besoin, la circulation pourrait être régulée par des feux tricolores.

Arrêté 2018/R/STV/2/5 du 03/01/2018

A l'occasion d'un déménagement le stationnement sera interdit au droit des numéros 126, 128 et 130 rue Pasteur, les 13 et 14 janvier 2018.

Arrêté 2018/R/STV/3/6 du 03/01/2018

Un marquettois est autorisé à une emprise de voirie pour une livraison de béton le 13 janvier 2018, à charge pour lui de se conformer aux dispositions légales et réglementaires et aux conditions spéciales

Arrêté 2018/R/STV/4/7 du 03/01/2018

A l'occasion de travaux de raccordement tarif jaune 60, rue de Lille, dont l'exécution se déroulera entre le 8 et le 12 janvier 2018, pour une durée estimée à 5 jours la circulation et le stationnement seront réglementés comme suit pendant la durée du chantier :

La vitesse sera limitée à 30 Km/h aux abords du chantier rue de Lille. Le stationnement sera strictement interdit au droit et à l'opposé du 60, rue de Lille. - Un barriérage adapté sera mis en place par les soins de l'entreprise pour délimiter la zone de travaux, afin de préserver la sécurité des piétons et des riverains. En cas de besoin, la circulation pourrait être régulée par des feux tricolores.

Arrêté 2018/R/STV/5/8 du 04/01/2018

A l'occasion de travaux de branchement d'assainissement 17, rue Carnot dont l'exécution se déroulera entre le 17 janvier et le 8 février 2018, pour une durée de 5 jours, la circulation et le stationnement seront réglementés comme suit pendant la durée du chantier :

La vitesse sera limitée à 30 Km/h aux abords du chantier. Le stationnement sera strictement interdit au droit du numéro 17, rue Carnot. La circulation rue Carnot sera maintenue pendant les travaux.

Arrêté 2018/R/STV/6/9 du 04/01/2018

annulé

Arrêté 2018/ANC/P/4/10 du 04/01/2018

A compter du 04 janvier 2018, une auxiliaire de soins principal de 2ème classe est radiée des cadres et perd à cette date sa qualité de fonctionnaire

Arrêté 2018/ANC/P/5/11 du 05/01/2018

Un agent est désigné coordonnateur de l'enquête du recensement de la population du 18 janvier 2018 au 24 février 2018 pour effectuer les opérations de recensement. Elle est tenue d'assister aux séances de formation préalables aux opérations sur le terrain.

Arrêté 2018/ANC/P/6/12 du 05/01/2018

Un agent est désigné comme agent recenseur pour la commune du 18 janvier 2018 au 24 février 2018 inclus.

Arrêté 2018/ANC/P/7/13 du 05/01/2018

Un agent est désigné comme agent recenseur pour la commune du 18 janvier 2018 au 24 février 2018 inclus.

Décision n° 2018/1/14 du 5/01/2018

La présente décision prise au nom de la Commune, par acte du 11 décembre 2017, a pour but de concéder un logement par convention d'occupation précaire dans le cadre de missions d'astreinte générale pour la période allant 1 janvier 2018 au 31 décembre 2018 à : un Agent de maîtrise, titulaire pour le logement sis 251, rue Pasteur à MARQUETTE-LEZ-LILLE,

Arrêté 2018/R/STV/7/15 du 08/01/2018

AUTORISATIONS

TRAVAUX EN REGIE : Pour la période du 15 janvier au 31 décembre 2018, le personnel désigné par la MEL pour effectuer tous travaux ponctuels urgents et imprévus, tels que définis ci-dessus, est autorisé à occuper, sans délai et dans les conditions du présent arrêté, la voirie aux abords des installations concernées pendant la durée des travaux.

TRAVAUX A L'ENTREPRISE : Les dispositions du présent arrêté s'appliquent au personnel désigné des entreprises exécutant des travaux de même nature, dans le cadre des marchés communautaires, mais ne dispensent pas ces mêmes entreprises d'obtenir, autant que de besoin et pour ce qui les concerne, les autorisations nécessaires.

Arrêté 2018/R/STV/8/16 du 08/01/2018

AUTORISATIONS

TRAVAUX EN REGIE : Pour la période du 15 janvier au 31 décembre 2018, le personnel désigné par la société Bouygues Energies et Services pour effectuer tous travaux ponctuels urgents et imprévus sur le réseau d'éclairage public, tels que définis ci-dessus, est autorisé à occuper, sans délai et dans les conditions du présent arrêté, la voirie aux abords des installations concernées pendant la durée des travaux.

TRAVAUX A L'ENTREPRISE : Les dispositions du présent arrêté s'appliquent au personnel désigné des entreprises exécutant des travaux de même nature, dans le cadre des marchés communautaires, mais ne dispensent pas ces mêmes entreprises d'obtenir, autant que de besoin et pour ce qui les concerne, les autorisations nécessaires.

Arrêté 2018/R/STV/9/17 du 08/01/2018

AUTORISATIONS

TRAVAUX EN REGIE : Pour la période du 15 janvier au 31 décembre 2018, le personnel désigné par la société VEOLIA pour effectuer tous travaux ponctuels urgents et imprévus, tels que définis ci-dessus, est autorisé à occuper, sans délai et dans les conditions du présent arrêté, la voirie aux abords des installations concernées pendant la durée des travaux.

TRAVAUX A L'ENTREPRISE : Les dispositions du présent arrêté s'appliquent au personnel désigné des entreprises exécutant des travaux de même nature, dans le cadre des marchés communautaires, mais ne dispensent pas ces mêmes entreprises d'obtenir, autant que de besoin et pour ce qui les concerne, les autorisations nécessaires.

Arrêté 2018/ADS/1/18 du 08/01/2018

Le permis de construire modificatif est accordé pour le projet.

Arrêté 2018/ADS/2/19 du 08/01/2018

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable décrite.

Arrêté 2018/ADS/3/20 du 08/01/2018

Il est fait opposition à la déclaration préalable décrite.

Arrêté 2018/ANC/P/8/21 du 09/01/2018

En application de la délibération n°2017/4/55 du 25/09/2017 susvisée, l' (les) , arrêté(s) un agent est (sont) abrogé(s) à compter du 1 novembre 2017.

Arrêté 2018/ANC/P/9/22 du 09/01/2018

Un adjoint technique territorial au 10^{ème} échelon est autorisé à reprendre ses fonctions à temps partiel thérapeutique à raison de 50% d'un temps complet à compter du 15/01/2018 jusqu'au 14/07/2018 inclus.

Arrêté 2018/R/STB/1/23 du 10/01/2018

Autorisation

L'Entreprise VANDELANNOOTE est autorisée à installer une benne du 22 janvier 05 février 2018, à charge pour elle de se conformer aux dispositions légales et réglementaires sus indiquées et aux conditions spéciales

Décision n° 2018/2/24 du 10/01/2018

La présente décision, prise au nom de la commune par acte du 10 janvier 2018 a pour but la signature d'une convention avec l'Association VITAMINES dont le siège social est situé au 3 rue de la Rhônelle, 59520 Marquette lez Lille, représentée par sa Présidente, Madame Maria OUVRY, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés, pour la mise à disposition d'un minibus de type Renault Master immatriculé 571 CLN 59 aux jours et heures suivants :

Le samedi 27 janvier 2018 de 18h00 à 20h00.

Le samedi 3 février 2018 de 18h00 à 20h00

Arrêté 2018/ADS/4/25 du 10/01/2018

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable décrite.

Arrêté 2018/R/STV/10/26 du 10/01/2018

A l'occasion de travaux de renouvellement de canalisation d'eau potable, rue de la Papeterie, dont l'exécution se déroulera entre le 11 janvier et le 15 février 2018 (selon l'information de l'entreprise), pour une durée approximative de 25 jours, la circulation et le stationnement seront réglementés comme suit pendant la durée du chantier :

La circulation sera interdite durant les heures de chantier (7h à 18h) à tous les véhicules sauf pour les véhicules de secours rue de la Papeterie dans sa totalité.

- La circulation sera autorisée aux riverains en dehors des horaires de chantier rue de la Papeterie dans sa totalité.

Le stationnement sera strictement interdit rue de la Papeterie dans sa totalité durant les heures de chantier. Le stationnement sera autorisé rue de la Papeterie aux riverains en dehors des horaires de chantier suivant le phasage des travaux.

- Afin de préserver la sécurité des piétons et des riverains pour les travaux sur trottoir, l'entreprise mettra en place une signalisation réglementaire adéquate.

Arrêté 2018/ADS/5/27 du 11/01/2018

Le permis est accordé pour le projet.

Arrêté 2018/ADS/6/28 du 11/01/2018

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable décrite.

Arrêté 2018/ANC/P/10/29 du 09/01/2018

L'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (I.F.S.E.) d'un agent sera pondérée pour la période du 19/12/2017 au 21/12/2017, soit de 3/22^{ème}. Le montant de la pondération du régime indemnitaire s'élève à $90.56 \text{ €} \times 3/22^{\text{ème}} = 12.35 \text{ €}$. Cette pondération interviendra sur la paie de janvier 2018.

Arrêté 2018/ANC/P/11/30 du 11/01/2018

L'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (I.F.S.E.) d'un agent sera pondérée, de 02/22^{ème} pour son arrêt maladie couvrant la période du 09/12/2017 au 12/12/2017. Le montant de cette pondération s'élève à $47.93 \text{ €} \times 02/22^{\text{ème}} = 3.19 \text{ €}$. Cette pondération interviendra sur la paie de janvier 2018.

Arrêté 2018/ANC/P/12/31 du 12/01/2018

L'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (I.F.S.E.) d'un agent sera pondérée, de 08/22^{ème} pour son arrêt maladie couvrant la période du 04/12/2017 au 13/12/2017. Le montant de cette pondération s'élève à $53.43 \text{ €} \times 08/22^{\text{ème}} = 19.43 \text{ €}$. Cette pondération interviendra sur la paie de janvier 2018.

Arrêté 2018/ANC/P/13/32 du 12/01/2018

A compter du 06 janvier 2018, un chef de service de police principal de 1ère classe, 10ème échelon, est placé en congé de maladie ordinaire, rémunéré dans les conditions suivantes :

- Du 06 janvier 2018 au 02 février 2018 inclus à demi-traitement

Arrêté 2018/ANC/P/14/33 du 12/01/2018

A compter du 03 janvier 2018, un agent de maîtrise, 11ème échelon, est placé en congé de maladie ordinaire, rémunéré dans les conditions suivantes : - Le 03 janvier 2018 à plein-traitement. - Du 04 janvier 2018 au 02 février 2018 inclus à demi-traitement.

Arrêté 2018/R/STV/11/34 du 15/01/2018

A l'occasion d'un déménagement le stationnement sera interdit au droit des numéros 252, 254 et 256, rue Lalau, le 25 janvier 2018 toute la journée

Arrêté 2018/ANC/P/15/35 du 15/01/2018

Un Attaché, au 4^{ème} échelon, soit l'indice brut 512 - indice majoré 440, est admise en congé maternité du 15 janvier 2018 au 08 juillet 2018 inclus.

Arrêté 2018/ADS/7/36 du 15/01/2018

L'autorisation de travaux au titre de l'accessibilité et de la sécurité des établissements recevant du public est ACCORDE,

Arrêté 2018/ADS/8/37 du 15/01/2018

L'autorisation de travaux au titre de l'accessibilité et de la sécurité des établissements recevant du public est ACCORDE,

Arrêté 2018/ADS/9/38 du 15/01/2018

L'autorisation de travaux au titre de l'accessibilité et de la sécurité des établissements recevant du public est ACCORDE,

Décision 2018/ANC/P/3/39 du 15/01/2018

La présente décision prise au nom de la Commune, par acte du 15 janvier 2018, a pour but de concéder un logement par convention d'occupation précaire et révocable pour la période allant 1 janvier 2018 au 31 mars 2018 indus à :

- un Adjoint technique, titulaire pour le logement sis 58, avenue de la Fraternité à MARQUETTE-LEZ-LILLE (appartement 1),
- un Agent de maîtrise, titulaire pour le logement sis 58, avenue de la Fraternité à MARQUETTE-LEZ-LILLE (appartement 2),

Arrêté 2018/R/STV/12/40 du 15/01/2018

A l'occasion de travaux de branchements électriques, rues de Lille, Lavoisier, Général Leclerc, Pont de l'Abbaye et Avenue de la liberté, dont l'exécution se déroulera entre le 16 janvier 2018 et le 9 avril 2018, la circulation et le stationnement seront réglementés comme suit pendant la durée du chantier :

la vitesse sera limitée à 30 Km/h aux abords du chantier.

Le stationnement sera strictement interdit aux abords des chantiers. La circulation sera maintenue avec un rétrécissement de chaussée délimité par des balises du type K 16.

Arrêté 2018/ANC/P/16/41 du 15/01/2018

Un Rédacteur, au 7^{ème} échelon, soit l'indice brut 449 - indice majoré 394 est maintenue en position de congé parental pour la période allant du 12 janvier 2018 jusqu'au 31 mars 2018 inclus.

Arrêté 2018/ADS/10/42 du 15/01/2018

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable décrite.

Arrêté 2018/R/STV/13/43 du 16/01/2018

A l'occasion du démontage d'une plateforme sur un pylône haute tension. Avenue des Grands Moulins de Paris, dont l'exécution se déroulera entre le 29 janvier et le 29 février 2018, pour une durée de 5 jours, la circulation et le stationnement seront réglementés comme suit pendant la durée du chantier :

La vitesse sera limitée à 30 Km/h aux abords du chantier. Une restriction de circulation sera mise en place au droit du chantier. Avenue des Grands Moulins de Paris. En cas de besoin, la circulation pourrait être régulée par feux tricolores

Arrêtés 2018/ANC/P/17/44 à 2017/ANC/P/18/45 du 16/01/2018

Annulés

Arrêté 2018/R/SG/1/46 du 16/01/2018

Les activités portant atteinte à l'Ordre Public, la Salubrité Publique, la Sécurité Publique, notamment dans le cadre de la prostitution sont interdites dans les rues suivantes :

- Rue de l'Usine - Rue La Fontaine, - Chemin du Gibet, - Rue de l'Hôpital Saint Jean de Dieu, - Avenue des Grands Moulins e Paris, - Impasse de la Barrière, - Avenue Industrielle, - Rue de Menin Parc de l'Innovation

Arrêtés 2018/ANC/P/19/47 à 2017/ANC/P/25/53 du 16/01/2018

Annulés

Arrêté 2018/ANC/P/26/54 du 16/01/2018

En application de la délibération n°2017/4/55 du 25/09/2017 susvisée, l' (les) arrêté(s) n°2013/ANC/P/375/583 du 24/04/2013 relatif à l'Indemnité de Technicité et d'Administration versée à un agent est (sont) abrogé(s) à compter du 1 novembre 2017.

Arrêté 2018/R/SJ/1/55 du 16/01/2018

La Métropole Européenne de Lille, ainsi que les entreprises de travaux missionnées par cette dernière sont autorisées à compter du 16 janvier 2018 à effectuer, au titre des mesures de sécurité complémentaire, les travaux de stabilisation de la voirie rue Félix Faure et à réaliser les travaux sur le collecteur rue Félix Faure.

La méthodologie de remblaiement est la suivante : - Mise en place de différents matériaux et notamment de matériaux de type grave et gravette allant de G et 120 et/ou de matériaux auto-compactant - Atteinte du niveau sous face couche de voirie de la route

Cette action nécessite la préparation préalable du site par l'entreprise RODRIGUES et/ou SCCV Résidence Grand Angle à savoir la mise en place de protections adéquates des ouvrages existants et notamment stabilisation des voiles intérieurs par la mise en place d'étals coté intérieur.

A l'issue du remblaiement précité et de la stabilisation de la voirie, il y aura lieu de mettre en place des palplanches préalablement dimensionnées et réaliser les travaux sur le collecteur rue Félix Faure.

La reprise des travaux du sous-sol tel que mentionnés par l'arrêté du 14 décembre 2017 susvisé, nécessitera la vérification préalable, de l'état des pieux par la Société Résidence Grand Angle et/ou la société RODRIGUES en charge desdits travaux.

A l'issue de l'ensemble de ces travaux, seront réalisées les couches de la voirie sise rue Félix Faure à Marquette Lez Lille.

Les travaux autorisés se limiteront à ces actions énumérées

Arrêté 2018/R/STV/14/56 du 17/01/2018

Dans le cadre de travaux d'assainissement et pour des raisons techniques de sécurité rue Félix Faure, la voie de circulation et le stationnement seront réglementés du 17 janvier au 19 mars 2018:

Un barriérage adapté sera mis en place par les soins de l'entreprise pour délimiter la zone de travaux. La circulation et le stationnement seront strictement interdits rue Félix Faure dans sa totalité, dans la partie comprise entre les rues d'Ypres et Decauville sauf pour les camions du chantier d'assainissement dont la circulation sera autorisée jusqu'au droit de l'entrée du chantier dans le cadre de la mise en sécurité du site liée aux arrêtés N°2017/R/SJ/2/1039 en date du 11 septembre 2017 et N° 2017/R/SJ/5/1449 en date du 14 décembre 2017 et des travaux d'assainissement. - La circulation sera totalement fermée aux piétons, cyclistes dans la partie comprise entre la rue d'ypres jusqu'au droit du numéro 3, rue Félix Faure pendant la durée du chantier. - Une déviation sera mise en place par la rue Pasteur.

Arrêté 2018/R/STV/15/57 du 17/01/2018

La société SOGEA CARONI est autorisée au montage d'une grue de type « grue à tour » de marque LIEBHERR. Du 22 janvier au 23 mai 2018.

Arrêté 2018/R/SG/2/58 du 17/01/2018

La demande d'autorisation préalable d'installer deux enseignes parallèles à la façade sur l'immeuble sis rue de Menin, 59520 MARQUETTE LEZ LILLE est ACCORDEE.

Décision n° 2018/4/59 du 18/01/2018

La présente décision, prise au nom de la commune par acte du 18 Janvier 2018 a pour but la signature d'une convention avec le Club de Badminton Wambrechies Marquette, représentée par sa Présidente, Madame Chloé DARTOIS, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférées, pour la mise à disposition d'un minibus de type Renault Master immatriculé 830 CMV 59 aux jours et heures suivants :

Départ le mercredi 31 Janvier 2018 à 12h00

Retour le vendredi 03 Février 2018 à 19h00

Arrêté 2018/R/STV/16/60 du 18/01/2018

A l'occasion de travaux de renouvellement de canalisation d'eau potable, rue de la Papeterie, dont l'exécution se déroulera entre le 18 janvier et le 2 février 2018 (selon l'information de l'entreprise), pour une durée approximative de 15 jours, la circulation et le stationnement seront réglementés comme suit pendant la durée du chantier :

- Le sens actuel de circulation de la rue de la Papeterie sera inversé. Elle s'effectuera de l'Avenue de la Liberté vers la rue de Lille. - Des panneaux de pré-signalisation seront obligatoirement installés (rue de Lille et Avenue de la Liberté). - La circulation de la rue de la Papeterie sera interdite pendant les horaires de chantier (de 7h à 18h) avec maintien des accès aux garages toute la journée en fonction de l'avancée des travaux.

- Le stationnement sera strictement interdit rue de la Papeterie dans sa totalité durant les heures de chantier. - Le stationnement sera autorisé rue de la Papeterie aux riverains en dehors des horaires de chantier suivant le phasage des travaux.

- Afin de préserver la sécurité des piétons et des riverains pour les travaux sur trottoir, l'entreprise mettra en place une signalisation réglementaire adéquate.

Arrêté 2018/R/STV/17/61 du 18/01/2018

A l'occasion de travaux de renouvellement de canalisation d'eau potable, rue de Lille, dont l'exécution se déroulera entre le 22 janvier et le 2 février 2018 (selon l'information de l'entreprise), pour une durée approximative de 15 jours, la circulation et le stationnement seront réglementés comme suit pendant la durée du chantier :

Une restriction de circulation régulée par feux tricolores sera mise en place sur la rue de Lille au débouché de la rue de la Papeterie en préservant au maximum les heures d'entrée et de sortie de l'école. - Des panneaux de pré-signalisation seront obligatoirement installés (rue de Lille et Avenue de la Liberté). - Afin de préserver la sécurité des piétons et des riverains pour les travaux sur trottoir, l'entreprise mettra en place une signalisation réglementaire adéquate.

Arrêté 2018/R/STV/18/62 du 18/01/2018

A l'occasion de travaux de branchements électriques. Avenue de la Liberté, dont l'exécution se déroulera entre le 18 janvier et le 2 février 2018, la circulation et le stationnement seront réglementés comme suit pendant la durée du chantier :

La vitesse sera limitée à 30 Km/h aux abords du chantier.

Le stationnement sera strictement interdit sur l'ensemble de l'Avenue de la Liberté pendant les heures de chantier (entre 7h et 18h).

La circulation Avenue de la Liberté sera maintenue sur une voie avec un rétrécissement de chaussée délimité par des balises lestées côté impair.

La circulation sera restreinte sur une seule voie dans le sens de l'Avenue de la Liberté vers la rue de Lille.

Des panneaux de pré-signalisation seront obligatoirement installés (rue Lalau, Rue de Lille, Avenue de la Liberté)

Au débouché de l'Avenue de la Liberté avec la rue de Lille sera installé un panneau stop.

Une déviation par la rue de Lille et par la rue Lalau sera mise en place.

Arrêté 2018/ANC/P/27/63 du 18/01/2018

Un Adjoint technique Territorial au 8^{ème} échelon, est maintenue en position de temps partiel thérapeutique à raison de 50% d'un temps complet du 16/01/2018 au 15/05/2018 Inclus.

Contrat 2018/ANC/P/28/64 du 18/01/2018

A compter du 19 janvier 2018, un agent est recruté en qualité d'agent technique territorial grade de catégorie C, en tant qu'agent contractuel de remplacement pour une période allant jusqu'au 26 janvier 2018 Inclus. Ce recrutement Intervient au titre de l'article 3-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 pour assurer le remplacement d'un fonctionnaire Indisponible en raison d'un congé de maladie ordinaire.

Arrêté 2018/R/STV/19/65 du 19/01/2018

A l'occasion de travaux de branchements électriques, rue de Lille, côté impair, du numéro 79 au 95, dont l'exécution se déroulera du 29 janvier au 29 février 2018, la circulation et le stationnement seront réglementés comme suit pendant la durée du chantier :

La vitesse sera limitée à 30 Km/h aux abords du chantier. Le stationnement sera strictement interdit à l'opposé du numéro 79 au 95. La circulation sera maintenue avec un rétrécissement de chaussée délimité par des balises lestées et alternée par feux tricolores.

Arrêté 2018/R/STV/20/66 du 19/01/2018

A l'occasion de travaux de renouvellement de canalisation d'eau potable. Avenue de la Liberté, dont l'exécution se déroulera entre le 29 janvier et le 3 mars 2018 (selon l'information de l'entreprise), pour une durée approximative de 15 jours, la circulation et le stationnement seront réglementés comme suit pendant la durée du chantier :

- La vitesse sera limitée à 30 Km/h aux abords du chantier Avenue de la Liberté. - Le stationnement sera maintenu pendant les heures de chantier en fonction de l'avancée de celui-ci.

- La circulation sera restreinte sur une seule voie dans le sens de l'Avenue de la Liberté vers la rue de Lille. Des panneaux de pré-signalisation seront obligatoirement installés (rue Lalau, Rue de Lille, Avenue de la Liberté) - Au débouché de l'Avenue de la Liberté avec la rue de Lille sera installé un panneau stop.

- Afin de préserver la sécurité des piétons et des riverains pour les travaux sur trottoir, l'entreprise mettra en place une signalisation réglementaire adéquate

Contrat 2018/ANC/P/29/67 du 19/01/2018

A compter du 22 janvier 2018, un agent est recruté en qualité d'agent technique territorial, grade de catégorie C, en tant qu'agent contractuel de remplacement pour une période allant jusqu'au 26 janvier 2018 inclus. Ce recrutement Intervient au titre de l'article 3-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 pour assurer le remplacement d'un fonctionnaire indisponible en raison d'un congé de maladie ordinaire.

Arrêté 2018/ADS/11/68 du 22/01/2018

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable décrite.

Arrêté 2018/ADS/12/69 du 22/01/2018

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable décrite.

Arrêté 2018/ANC/P/30/70 du 22/01/2018

Le délai de carence de 30 jours fixé par délibération relative à la pondération des régimes indemnitaires pour hospitalisation d'un agent est épuisé depuis le 27/01/2018,

Arrêté 2018/ANC/P/31/71 du 22/01/2018

A compter du 28 novembre 2017, un adjoint technique territorial, 11ème échelon, est placée en congé de maladie ordinaire, rémunérée dans les conditions suivantes :

Du 28 novembre 2017 au 05 février 2018 inclus à plein-traitement.

Du 06 février 2018 au 28 février 2018 inclus à demi-traitement.

Arrêté 2018/ANC/P/32/72 du 23/01/2018

A compter du 1 Février 2018, Madame BAIN Julie percevra une Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (I.F.S.E.) d'un montant de 900€ (pour une durée de travail à temps plein).

L'I.F.S.E sera versée mensuellement et sera proratisée en fonction du temps de travail. Cette Indemnité vaut remplacement de l'ancien régime Indemnitaire

Arrêté 2018/ANC/P/33/73 du 23/01/2018

A compter du 1 février 2018, Madame ROGGE Christelle percevra une indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (I.F.S.E.) d'un montant de 380€ (pour une durée de travail à temps plein).

L'I.F.S.E sera versée mensuellement et sera proratisée en fonction du temps de travail. Cette indemnité vaut remplacement de l'ancien régime indemnitaire

Arrêté 2018/R/STV/21/74 du 23/01/2018

La société RAMERY BATIMENT est autorisée au montage d'une grue de type « grue à tour » de marque POTAIN MDT 218. Du 23 janvier au 30 juillet 2018.

Arrêté 2018/R/STE/1/75 du 23/01/2018

La société Toitures DUFERMONT est autorisée à Installer un échafaudage du 29 janvier au 16 février 2018, à charge pour elle de se conformer aux dispositions légales et réglementaires et aux conditions spéciales.

Arrêté 2018/ADS/13/76 du 24/01/2018

L'autorisation de déclaration préalable susvisée est abandonnée.

Arrêté 2018/R/STV/22/77 du 24/01/2018

Annulé

Arrêté 2018/ADS/14/78 du 24/01/2018

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable décrite.

Arrêté 2018/ANC/P/34/79 du 25/01/2018

l'article 2 de l'arrêté n°2017/ANC/P/585/1176 du 06/10/2017 est modifié comme suit : « A compter du 1' novembre 2017, un agent percevra une indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (I.F.S.E.) d'un montant de 1011,93€ (pour une durée de travail à temps plein). L'I.F.S.E sera versée mensuellement et sera proratisée en fonction du temps de travail. Cette indemnité vaut remplacement de l'ancien régime indemnitaire ».

Arrêté 2018/ADS/15/80 du 25/01/2018

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable décrite.

Arrêté 2018/ANC/P/35/81 du 25/01/2018

Un adjoint technique territorial au 9^{ème} échelon est maintenu en position de temps partiel thérapeutique à raison de 50% d'un temps complet du 18/10/2017 au 17/01/2018 inclus.

Décision 2018/DDM/5/82 du 26/1/2018

La décision reprise ci-après relative à la gestion du cimetière est prise par acte du 26/01/2018.
- Renouvellement pour 30 ans

Décision 2018/DDM/6/83 du 26/1/2018

La décision reprise ci-après relative à la gestion du cimetière est prise par acte du 26/01/2018.
- Renouvellement pour 15 ans

Décision 2018/DDM/7/84 du 26/1/2018

La décision reprise ci-après relative à la gestion du cimetière est prise par acte du 26/01/2018.
- Renouvellement pour 15 ans

Décision 2018/DDM/8/85 du 26/1/2018

La décision reprise ci-après relative à la gestion du cimetière est prise par acte du 26/01/2018.
- Renouvellement pour 15 ans

Décision 2018/DDM/9/86 du 26/1/2018

La décision reprise ci-après relative à la gestion du cimetière est prise par acte du 26/01/2018.
- Renouvellement pour 15 ans

Décision 2018/DDM/10/87 du 26/1/2018

La présente décision, prise au nom de la commune par acte du 26 janvier 2018 a pour but la signature d'une convention avec l'Association ULAM, représentée par sa Présidente, Madame Josiane FERRANT, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés, pour la mise à disposition d'un minibus de type Renault Master immatriculé 830 CMV 59 aux jours et heures suivants :
Départ le vendredi 16 février 2018 à 10h30
Retour le vendredi 16 février 2018 à 19h30

Décision 2018/DDM/11/88 du 26/1/2018

La décision reprise ci-après relative à la gestion du cimetière est prise par acte du 26/01/2018.
- Renouvellement pour 15 ans

Décision 2018/DDM/12/89 du 26/1/2018

La décision reprise ci-après relative à la gestion du cimetière est prise par acte du 26/01/2018.
- Renouvellement pour 15 ans

Décision 2018/DDM/13/90 du 26/1/2018

La décision reprise ci-après relative à la gestion du cimetière est prise par acte du 26/01/2018.
- Achat pour 30 ans

Contrat 2018/ANC/P/36/91 du 26/01/2018

A compter du 29 janvier 2018, un agent est recruté en qualité d'agent technique territorial, grade de catégorie C, en tant qu'agent contractuel de remplacement pour une période allant jusqu'au 02 Février 2018 inclus. Ce recrutement intervient au titre de l'article 3-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 pour assurer le remplacement d'un fonctionnaire indisponible en raison d'un congé de maladie ordinaire.

Contrat 2018/ANC/P/37/92 du 26/01/2018

A compter du 01 février 2018, un agent est recruté en qualité d'agent technique territorial, grade de catégorie C, en tant qu'agent contractuel de remplacement pour une période allant jusqu'au 28 février 2018 Inclus. Ce recrutement Intervient au titre de l'article 3-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier

1984 pour assurer le remplacement d'un fonctionnaire Indisponible en raison d'un congé de maladie longue durée.

Arrêté 2018/ADS/16/93 du 30/01/2018

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable décrite.

Décision 2018/DDM14/94 du 31/01/2018

Annulée

Arrêté 2018/R/STV/23/95 du 31/01/2018

A l'occasion d'un déménagement le stationnement sera Interdit au droit des numéros 28, 30 et 32, rue Faidherbe, le 3 février 2018, de 8h à 18h

Arrêté 2018/ADS/17/96 du 31/01/2018

L'autorisation de travaux au titre de l'accessibilité et de la sécurité des établissements recevant du public est ACCORDE,

Arrêté 2018/ADS/18/97 du 31/01/2018

Le permis de construire est retiré pour le projet.

Arrêté 2018/R/STV/24/98 du 31/01/2018

A l'occasion de travaux de pose d'un débitmètre, à l'angle des rues du Pont de l'Abbaye et de Lille, dont l'exécution se déroulera entre le 1 février et le 14 mars 2018, pour une durée approximative de 5 jours, la circulation et le stationnement seront réglementés comme suit pendant la durée du chantier :

la vitesse sera limitée à 30 Km/h aux abords du chantier. Le stationnement sera strictement interdit à l'opposé de l'habitation sise 346, rue du pont de l'abbaye. En cas de besoin, la circulation pourrait être régulée par feux tricolores

Arrêté 2018/R/STV/25/99 du 01/02/2018

A l'occasion de travaux de retrait de matériel de chantier à l'opposé du numéro 2 rue Denis du Péage, dont l'exécution se déroulera entre le 12 et le 26 février 2018, pour une durée approximative de 5 jours, la circulation et le stationnement seront réglementés comme suit pendant la durée du chantier :

La vitesse sera limitée à 30 Km/h aux abords du chantier. Le stationnement sera strictement interdit à l'opposé du numéro 2 rue Denis du péage. La circulation sera maintenue avec un rétrécissement de chaussée délimité par des balises lestées.

Arrêté 2018/R/STV/26/100 du 01/02/2018

A l'occasion de travaux de voirie rue de Quesnoy, dont l'exécution se déroulera entre le 19 et le 26 février 2018, pour une durée estimée à 5 jours la circulation et le stationnement seront réglementés comme suit pendant la durée du chantier :

La vitesse sera limitée à 30 Km/h aux abords du chantier rue de Quesnoy. Une signalisation adaptée sera mise en place par les soins de l'entreprise pour délimiter la zone de travaux, afin de préserver la sécurité des piétons et des riverains.

Arrêté 2018/R/STV/27/101 du 01/02/2018

A l'occasion de travaux de branchement d'assainissement, rue du Moulin, dont l'exécution se déroulera entre le 26 février et le 1^{er} mars 2018, pour une durée de 4 jours, la circulation et le stationnement seront réglementés comme suit pendant la durée du chantier :

L'entrée de la rue du Moulin sera fermée au droit du numéro 14. L'accès à la rue se fera par l'autre extrémité, au croisement avec la rue Denis du Péage. Une déviation sera mise en place, par la rue

Denis du Péage, matérialisée par une signalisation d'entrée, de jalonnement et de fin de détournement. La circulation rue du Moulin sera établie en double sens pendant les travaux. La circulation alternée sera réglementée par signaux tricolores d'alternat temporaire KR11. Les signaux tricolores d'alternat sont précédés d'une signalisation de danger du type AK17. Le stationnement sera strictement interdit au droit et à l'opposé des numéros 7 au 11, rue du Moulin, et à l'entrée du parking de la résidence du moulin Despretz. Afin de préserver la sécurité des piétons et des riverains, l'entreprise mettra en place une signalisation réglementaire adéquate. La vitesse sera limitée à 30 Km/h aux abords du chantier. Une signalisation temporaire en bordure de la tranchée sera équipée de feux de balisage synchronisés ou à défilement.

Arrêté 2018/ADS/19/102 du 01/02/2018

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable décrite.

Arrêté 2018/R/SJ/2/103 du 02/02/2018

Il y a lieu de sécuriser, dans les plus brefs délais, l'immeuble sis 53 rue de Lille à Marquette Lez Lille à savoir :

_ Déposé des tuiles sur le point de tomber et apposition d'un filet de protection sur la couverture de l'immeuble.

Au regard de la dangerosité du site, de la vacance de l'immeuble en cause, des difficultés présentées par la liquidation de la succession susvisée, la Commune, au titre de ses pouvoirs de police, mettra en œuvre ces mesures, dans les plus brefs délais.

Arrêté 2018/R/STV/28/104 du 02/02/2018

A l'occasion de travaux de réparation de fourreaux, 145 bis, rue Lalau (Allée du Domaine du Vert Bois) dont l'exécution se déroulera entre le 15 février et le 15 mars 2018, la circulation et le stationnement seront réglementés comme suit pendant la durée du chantier :

La vitesse sera limitée à 10 Km/h aux abords du chantier.

Le stationnement sera strictement interdit aux abords du chantier. En cas de besoin, la circulation pourrait être régulée par des feux tricolores. La circulation devra obligatoirement être maintenue, pour les véhicules municipaux et d'urgences.

Arrêté 2018/R/STV/29/105 du 02/02/2018

A l'occasion de travaux d'isolation, le stationnement sera interdit au droit des numéros 62, 64 et 66, rue de Lille, le 9 février 2018, de 8h à 18h.

Arrêté 2018/ANC/P/38/106 du 5/02/2018

Un Attaché Territorial au 5^{ème} échelon est autorisée à reprendre ses fonctions à temps partiel thérapeutique à raison de 50% d'un temps complet à compter du 05/02/2018 jusqu'au 04/05/2018 inclus.

Arrêté 2018/ANC/P/39/107 du 5/02/2018

L'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (I.F.S.E.) d'un agent sera pondérée, de 13/22^{ème} pour son arrêt maladie couvrant la période du 03/01/2018 au 02/02/2018. Le montant de cette pondération s'élève à $87.93 \text{ €} \times 13/22^{\text{ème}} = 51.96\text{€}$. Cette pondération interviendra sur la paie de février 2018.

Arrêté 2018/ANC/P/40/108 du 5/02/2018

L'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (I.F.S.E.) d'un agent sera pondérée, de 3/22^{ème} pour son arrêt maladie couvrant la période du 17/01/2018 au 03/02/2018. Le montant de cette pondération s'élève à $54.18 \text{ €} \times 3/22^{\text{ème}} = 7.39\text{€}$. Cette pondération interviendra sur la paie de février 2018.

Arrêté 2018/ANC/P/41/109 du 5/02/2018

L'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (I.F.S.E.) d'un agent sera pondérée, de 01/22ème pour son arrêt maladie couvrant la période du 18/01/2018 au 01/02/2018. Le montant de cette pondération s'élève à 53.43 € x 1/22ème = 2.43€. Cette pondération interviendra sur la paie de Février 2018.

Arrêté 2018/ADS/20/110 du 05/02/2018

Le permis est accordé pour le projet et est assorti de prescriptions et observations.

Arrêté 2018/ANC/P/42/111 du 5/02/2018

A compter du 03 février 2018, un chef de service de police principal de classe, 10ème échelon, est placé en congé de maladie ordinaire, rémunéré dans les conditions suivantes :
Du 03 février 2018 au 02 mars 2018 Inclus à demi-traitement

Arrêté 2018/R/STV/30/112 du 05/02/2018

Dans le cadre d'une animation de quartier. Square Amiral Courbet qui se déroulera le mercredi 18 avril 2018 de 13h30 à 17h, La circulation et le stationnement seront réglementés comme suit pendant la durée des ateliers :

La circulation sera strictement Interdite dans le Square Amiral Courbet. Le stationnement sera strictement Interdit et considéré comme gênant Square Amiral Courbet dans sa totalité sauf aux véhicules de secours

Arrêté 2018/R/STV/31/113 du 05/02/2018

Dans le cadre d'une animation de quartier. Square Amiral Courbet qui se déroulera le mercredi 30 mai 2018 de 13h30 à 17h, La circulation et le stationnement seront réglementés comme suit pendant la durée des ateliers :

La circulation sera strictement interdite dans le Square Amiral Courbet. Le stationnement sera strictement interdit et considéré comme gênant Square Amiral Courbet dans sa totalité sauf aux véhicules de secours.

Arrêté 2018/R/STV/32/114 du 05/02/2018

Dans le cadre d'une animation de quartier. Square Amiral Courbet qui se déroulera le mercredi 20 juin 2018 de 13h30 à 17h, La circulation et le stationnement seront réglementés comme suit pendant la durée des ateliers :

- La circulation sera strictement interdite dans le Square Amiral Courbet. - Le stationnement sera strictement interdit et considéré comme gênant Square Amiral Courbet dans sa totalité sauf aux véhicules de secours.

Arrêté 2018/ANC/P/43/115 du 5/02/2018

Annulé

Arrêté 2018/R/SG/3/116 du 06/02/2018

La demande d'autorisation préalable d'installer 2 enseignes sur l'immeuble sis : rue de Menin, Parc de l'Innovation 59520 MARQUETTE LEZ LILLE est refusée.

Arrêté 2018/ADS/21/117 du 06/02/2018

Le permis est accordé pour le projet et est assorti de prescriptions et observations.

Arrêté 2018/ADS/22/118 du 06/02/2018

Le permis est accordé pour le projet et est assorti de prescriptions et observations.

Arrêté 2018/ADS/23/119 du 06/02/2018

Le permis est accordé pour le projet et est assorti de prescriptions et observations.

Arrêté 2018/R/STV/33/120 du 07/02/2018

Annulé

Arrêté 2018/ANC/P/44/121 du 7/02/2018

A compter du 1 janvier 2018, un Attaché au 4ème échelon, est placé en disponibilité pour convenances personnelles pour une durée de un an.

Arrêté 2018/R/STE/2/122 du 08/02/2018

La société BATOIT est autorisée à Installer un échafaudage du 12 au 21 février 2018, à charge pour elle de se conformer aux dispositions légales et réglementaires sus-indiquées et aux conditions spéciales

Arrêté 2018/R/STB/2/123 du 08/02/2018

L'Entreprise VANDELANNOOTE est autorisée à Installer une benne du 06 au 15 février 2018, à charge pour elle de se conformer aux dispositions légales et réglementaires sus-indiquées et aux conditions spéciales

Arrêté 2018/ANC/P/45/124 du 8/02/2018

Situation actuelle	Situation nouvelle
A compter du 01/01/2017 Adjoint technique territorial 8ème échelon Indice Brut : 362 Indice Majoré : 336 Avec un reliquat de 5 mois 28 jours	A compter du 03/07/2018 Adjoint technique territorial 9ème échelon Indice Brut : 370 Indice Majoré : 342

Arrêté 2018/ANC/P/46/125 du 8/02/2018

Situation actuelle	Situation nouvelle
A compter du 01/12/2017 Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe 6ème échelon Indice Brut : 380 Indice Majoré : 350 NBI : 10 Avec un reliquat de 1 an 13 jours	A compter du 18/11/2018 Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe 7ème échelon Indice Brut : 403 Indice Majoré : 364 NBI : 10

Arrêté 2018/ANC/P/47/126 du 8/02/2018

Situation actuelle	Situation nouvelle
A compter du 01/01/2017 Adjoint technique territorial principal de 2ème classe 5ème échelon Indice Brut : 372 Indice Majoré : 343 Avec un reliquat de 11 mois 25 jours	A compter du 06/01/2018 Adjoint technique territorial principal de 2ème classe 6ème échelon Indice Brut : 380 Indice Majoré : 350

Arrêté 2018/ANC/P/48/127 du 8/02/2018

Situation actuelle	Situation nouvelle
A compter du 01/01/2017 Adjoint technique territorial 7ème échelon Indice Brut : 356 Indice Majoré : 332 Avec un reliquat de 5 mois 28 jours	A compter du 03/07/2018 Adjoint technique territorial 8ème échelon Indice Brut : 362 Indice Majoré : 336

Arrêté 2018/ANC/P/49/128 du 8/02/2018

Situation actuelle	Situation nouvelle
A compter du 01/01/2017 Attaché 2ème échelon Indice Brut : 457 Indice Majoré : 400 NBI : 25 Avec un reliquat de 7 mois	A compter du 01/06/2018 Attaché 3ème échelon Indice Brut : 483 Indice Majoré : 418 NBI : 25

Arrêté 2018/ANC/P/50/129 du 8/02/2018

Situation actuelle	Situation nouvelle
A compter du 01/12/2017 Adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe 6ème échelon Indice Brut : 380 Indice Majoré : 350 NBI : 10 Avec un reliquat de 1 an 1 mois 24 jours	A compter du 07/10/2018 Adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe 7ème échelon Indice Brut : 403 Indice Majoré : 364 NBI : 10

Arrêté 2018/ANC/P/51/130 du 8/02/2018

Situation actuelle	Situation nouvelle
A compter du 01/01/2017 Adjoint technique territorial principal de 2ème classe 11ème échelon Indice Brut : 471 Indice Majoré : 411 Avec un reliquat de 2 ans 11 mois	A compter du 01/02/2018 Adjoint technique territorial principal de 2ème classe 12ème échelon Indice Brut : 479 Indice Majoré : 416

Arrêté 2018/ANC/P/52/131 du 8/02/2018

Situation actuelle	Situation nouvelle
A compter du 01/01/2017 Opérateur A.P.S. qualifié 11ème échelon Indice Brut : 471 Indice Majoré : 411 Avec un reliquat de 2 ans 11 mois	A compter du 01/02/2018 Opérateur A.P.S. qualifié 12ème échelon Indice Brut : 479 Indice Majoré : 416

Arrêté 2018/ANC/P/53/132 du 8/02/2018

Situation actuelle	Situation nouvelle
A compter du 01/01/2017 Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles 7ème échelon Indice Brut : 403 Indice Majoré : 364 Avec un reliquat de 10 mois 25 jours	A compter du 06/02/2018 Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles 8ème échelon Indice Brut : 430 Indice Majoré : 380

Arrêté 2018/ANC/P/54/133 du 8/02/2018

Annulé

Arrêté 2018/ANC/P/55/134 du 8/02/2018

Situation actuelle	Situation nouvelle
A compter du 01/01/2017 Adjoint technique territorial 8ème échelon Indice Brut : 362 Indice Majoré : 336 Avec un reliquat de 5 mois	A compter du 01/08/2018 Adjoint technique territorial 9ème échelon Indice Brut : 370 Indice Majoré : 342

Arrêté 2018/ANC/P/56/135 du 8/02/2018

Situation actuelle	Situation nouvelle
A compter du 01/12/2017 Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe 6ème échelon Indice Brut : 380 Indice Majoré : 350 NBI : 20 Avec un reliquat de 1 an 13 jours	A compter du 18/11/2018 Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe 7ème échelon Indice Brut : 403 Indice Majoré : 364 NBI : 20

Arrêté 2018/ANC/P/57/136 du 8/02/2018

Situation actuelle	Situation nouvelle
A compter du 01/01/2017 Brigadier-chef principal 7ème échelon Indice Brut : 497 Indice Majoré : 428 Avec un reliquat de 1 an 2 mois	A compter du 01/11/2018 Brigadier-chef principal 8ème échelon Indice Brut : 521 Indice Majoré : 447

Arrêté 2018/ANC/P/58/137 du 8/02/2018

Situation actuelle	Situation nouvelle
A compter du 01/01/2017 Agent de maîtrise principal 7ème échelon Indice Brut : 501 Indice Majoré : 432 Avec un reliquat de 1 an 7 mois	A compter du 01/06/2018 Agent de maîtrise principal 8ème échelon Indice Brut : 521 Indice Majoré : 447

Arrêté 2018/ANC/P/59/138 du 8/02/2018

Situation actuelle	Situation nouvelle
A compter du 01/01/2017 Adjoint technique territorial principal de 1ère classe 5ème échelon Indice Brut : 445 Indice Majoré : 391 Avec un reliquat de 6 mois 3 jours	A compter du 28/06/2018 Adjoint technique territorial principal de 1ère classe 6ème échelon Indice Brut : 457 Indice Majoré : 400

Arrêté 2018/ANC/P/60/139 du 8/02/2018

Situation actuelle	Situation nouvelle
A compter du 01/01/2017 Adjoint technique territorial principal de 2ème classe 8ème échelon Indice Brut : 430 Indice Majoré : 380 Avec un reliquat de 10 mois 15 jours	A compter du 16/02/2018 Adjoint technique territorial principal de 2ème classe 9ème échelon Indice Brut : 444 Indice Majoré : 390

Arrêté 2018/ANC/P/61/140 du 8/02/2018

Situation actuelle	Situation nouvelle
A compter du 01/01/2017 Adjoint administratif territorial 5ème échelon Indice Brut : 352 Indice Majoré : 329 Avec un reliquat de 8 mois 12 jours	A compter du 19/04/2018 Adjoint administratif territorial 6ème échelon Indice Brut : 354 Indice Majoré : 330

Arrêté 2018/ANC/P/62/141 du 8/02/2018

Situation actuelle	Situation nouvelle
A compter du 01/12/2017 Adjoint technique territorial principal de 1ère classe 4ème échelon Indice Brut : 422 Indice Majoré : 375 Avec un reliquat de 1 an 7 mois 20 jours	A compter du 11/04/2018 Adjoint technique territorial principal de 1ère classe 5ème échelon Indice Brut : 445 Indice Majoré : 391

Arrêté 2018/ANC/P/63/142 du 8/02/2018

Situation actuelle	Situation nouvelle
A compter du 01/01/2017 Adjoint technique territorial 8ème échelon Indice Brut : 362 Indice Majoré : 336 Avec un reliquat de 5 mois	A compter du 01/08/2018 Adjoint technique territorial 9ème échelon Indice Brut : 370 Indice Majoré : 342

Arrêté 2018/ANC/P/64/143 du 8/02/2018

Situation actuelle	Situation nouvelle
A compter du 01/01/2017 Adjoint administratif territorial 8ème échelon Indice Brut : 362 Indice Majoré : 336 Avec un reliquat de 4 mois 19 jours	A compter du 12/08/2018 Adjoint administratif territorial 9ème échelon Indice Brut : 370 Indice Majoré : 342

Arrêté 2018/ANC/P/65/144 du 8/02/2018

Situation actuelle	Situation nouvelle
A compter du 01/01/2017 Rédacteur principal de 1ère classe 5ème échelon Indice Brut : 541 Indice Majoré : 460 NBI : 25 Avec un reliquat de 8 mois 10 jours	A compter du 21/04/2018 Rédacteur principal de 1ère classe 6ème échelon Indice Brut : 567 Indice Majoré : 480 NBI : 25

Arrêté 2018/ANC/P/66/145 du 8/02/2018

Situation actuelle	Situation nouvelle
A compter du 01/01/2017 Adjoint technique territorial 6ème échelon Indice Brut : 354 Indice Majoré : 330 Avec un reliquat de 5 mois 10 jours	A compter du 21/07/2018 Adjoint technique territorial 7ème échelon Indice Brut : 356 Indice Majoré : 332

Arrêté 2018/ANC/P/67/146 du 8/02/2018

Situation actuelle	Situation nouvelle
A compter du 01/12/2017 Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe 8ème échelon Indice Brut : 430 Indice Majoré : 380 NBI : 10 Avec un reliquat de 1 an 2 mois 2 jours	A compter du 29/09/2018 Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe 9ème échelon Indice Brut : 444 Indice Majoré : 390 NBI : 10

Arrêté 2018/ANC/P/68/147 du 8/02/2018

Situation actuelle	Situation nouvelle
A compter du 01/01/2017 Adjoint administratif territorial 7ème échelon Indice Brut : 356 Indice Majoré : 332 Avec un reliquat de 5 mois 20 jours	A compter du 11/07/2018 Adjoint administratif territorial 8ème échelon Indice Brut : 362 Indice Majoré : 336

Arrêté 2018/ANC/P/69/148 du 8/02/2018

Situation actuelle	Situation nouvelle
A compter du 01/01/2017 Adjoint administratif territorial 8ème échelon Indice Brut : 362 Indice Majoré : 336 NBI : 10 Avec un reliquat de 1 mois 29 jours	A compter du 02/11/2018 Adjoint administratif territorial 9ème échelon Indice Brut : 370 Indice Majoré : 342 NBI : 10

Arrêté 2018/ANC/P/70/149 du 8/02/2018

Situation actuelle	Situation nouvelle
A compter du 01/01/2017 Adjoint technique territorial 9ème échelon Indice Brut : 370 Indice Majoré : 342 Avec un reliquat de 1 an 9 jours	A compter du 22/12/2018 Adjoint technique territorial 10ème échelon Indice Brut : 386 Indice Majoré : 354

Arrêté 2018/ANC/P/71/150 du 8/02/2018

Situation actuelle	Situation nouvelle
A compter du 01/01/2017 Adjoint technique territorial 6ème échelon Indice Brut : 354 Indice Majoré : 330 Avec un reliquat de 3 mois	A compter du 01/10/2018 Adjoint technique territorial 7ème échelon Indice Brut : 356 Indice Majoré : 332

Arrêté 2018/ANC/P/72/151 du 8/02/2018

Situation actuelle	Situation nouvelle
A compter du 01/01/2017 Adjoint territorial du patrimoine 8ème échelon Indice Brut : 362 Indice Majoré : 336 NBI : 10 Avec un reliquat de 1 mois 6 jours	A compter du 25/11/2018 Adjoint territorial du patrimoine 9ème échelon Indice Brut : 370 Indice Majoré : 342 NBI : 10

Arrêté 2018/ANC/P/73/152 du 8/02/2018

Situation actuelle	Situation nouvelle
A compter du 17/10/2017 Adjoint administratif territorial 2ème échelon Indice Brut : 348 Indice Majoré : 326 NBI : 10 Avec un reliquat de 1 an 6 mois	A compter du 17/04/2018 Adjoint administratif territorial 3ème échelon Indice Brut : 349 Indice Majoré : 327 NBI : 10

Arrêté 2018/ANC/P/74/153 du 8/02/2018

Situation actuelle	Situation nouvelle
A compter du 01/12/2017 Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe 6ème échelon Indice Brut : 380 Indice Majoré : 350 Avec un reliquat de 1 an 6 mois 11 jours	A compter du 20/05/2018 Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe 7ème échelon Indice Brut : 403 Indice Majoré : 364

Arrêté 2018/ANC/P/75/154 du 8/02/2018

Situation actuelle	Situation nouvelle
A compter du 01/01/2017 Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe 8ème échelon Indice Brut : 631 Indice Majoré : 529 Avec un reliquat de 1 an 4 mois 27 jours	A compter du 04/08/2018 Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe 9ème échelon Indice Brut : 657 Indice Majoré : 548

Arrêté 2018/ANC/P/76/155 du 8/02/2018

Situation actuelle	Situation nouvelle
A compter du 01/01/2017 Rédacteur principal de 1ère classe 7ème échelon Indice Brut : 599 Indice Majoré : 504 Avec un reliquat de 1 an 8 mois 20 jours	A compter du 11/04/2018 Rédacteur principal de 1ère classe 8ème échelon Indice Brut : 631 Indice Majoré : 529

Arrêté 2018/ANC/P/77/156 du 8/02/2018

Situation actuelle	Situation nouvelle
A compter du 01/01/2017 Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles 11ème échelon Indice Brut : 471 Indice Majoré : 411 Avec un reliquat de 2 ans 11 mois	A compter du 01/02/2018 Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles 12ème échelon Indice Brut : 479 Indice Majoré : 416

Arrêté 2018/ANC/P/78/157 du 8/02/2018

Situation actuelle	Situation nouvelle
A compter du 01/01/2017 Rédacteur 11ème échelon Indice Brut : 529 Indice Majoré : 453 NBI : 10 Avec un reliquat de 1 an 3 mois 23 jours	A compter du 08/09/2018 Rédacteur 12ème échelon Indice Brut : 559 Indice Majoré : 474 NBI : 10

Arrêté 2018/ANC/P/79/158 du 8/02/2018

Situation actuelle	Situation nouvelle
A compter du 01/01/2017 Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe 4ème échelon Indice Brut : 362 Indice Majoré : 336 Avec un reliquat de 2 mois 10 jours	A compter du 21/10/2018 Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe 5ème échelon Indice Brut : 372 Indice Majoré : 343

Arrêté 2018/ANC/P/80/159 du 8/02/2018

Situation actuelle	Situation nouvelle
A compter du 01/01/2017 Adjoint administratif territorial 4ème échelon Indice Brut : 351 Indice Majoré : 328 NBI : 10 Avec un reliquat de 11 mois 9 jours	A compter du 22/01/2018 Adjoint administratif territorial 5ème échelon Indice Brut : 352 Indice Majoré : 329 NBI : 10

Arrêté 2018/ANC/P/81/160 du 8/02/2018

Situation actuelle	Situation nouvelle
A compter du 01/01/2017 Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles 11ème échelon Indice Brut : 471 Indice Majoré : 411 Avec un reliquat de 2 ans 5 mois 16 jours	A compter du 15/07/2018 Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles 12ème échelon Indice Brut : 479 Indice Majoré : 416

Arrêté 2018/ANC/P/82/161 du 8/02/2018

Situation actuelle	Situation nouvelle
A compter du 01/01/2017 Adjoint technique territorial 8ème échelon Indice Brut : 362 Indice Majoré : 336 NBI : 15 Avec un reliquat de 1 mois 6 jours	A compter du 25/11/2018 Adjoint technique territorial 9ème échelon Indice Brut : 370 Indice Majoré : 342 NBI : 15

Arrêté 2018/ANC/P/83/162 du 8/02/2018

Situation actuelle	Situation nouvelle
A compter du 01/01/2017 animateur principal de 1ère classe 4ème échelon Indice Brut : 508 Indice Majoré : 437 Avec un reliquat de 1 mois	A compter du 01/12/2018 animateur principal de 1ère classe 5ème échelon Indice Brut : 541 Indice Majoré : 460

Arrêté 2018/ANC/P/84/163 du 8/02/2018

Situation actuelle	Situation nouvelle
A compter du 01/01/2017 Rédacteur principal de 1ère classe 7ème échelon Indice Brut : 599 Indice Majoré : 504 NBI : 10 Avec un reliquat de 2 ans	A compter du 01/01/2018 Rédacteur principal de 1ère classe 8ème échelon Indice Brut : 631 Indice Majoré : 529 NBI : 10

Arrêté 2018/ANC/P/85/164 du 8/02/2018

Situation actuelle	Situation nouvelle
A compter du 01/01/2017 Adjoint technique territorial 9ème échelon Indice Brut : 370 Indice Majoré : 342 Avec un reliquat de 1 an 4 mois 7 jours	A compter du 24/08/2018 Adjoint technique territorial 10ème échelon Indice Brut : 386 Indice Majoré : 354

Arrêté 2018/ANC/P/86/165 du 8/02/2018

Situation actuelle	Situation nouvelle
A compter du 01/01/2017 Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe 8ème échelon Indice Brut : 430 Indice Majoré : 380 NBI : 10 Avec un reliquat de 10 mois 25 jours	A compter du 06/02/2018 Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe 9ème échelon Indice Brut : 444 Indice Majoré : 390 NBI : 10

Arrêté 2018/ANC/P/87/166 du 8/02/2018

Situation actuelle	Situation nouvelle
A compter du 01/01/2017 Adjoint technique territorial 9ème échelon Indice Brut : 370 Indice Majoré : 342 Avec un reliquat de 1 an 4 mois 7 jours	A compter du 24/08/2018 Adjoint technique territorial 10ème échelon Indice Brut : 386 Indice Majoré : 354

Arrêté 2018/ANC/P/88/167 du 8/02/2018

Situation actuelle	Situation nouvelle
A compter du 01/01/2017 Adjoint technique territorial 6ème échelon Indice Brut : 354 Indice Majoré : 330 Avec un reliquat de 5 mois 14 jours	A compter du 17/07/2018 Adjoint technique territorial 7ème échelon Indice Brut : 356 Indice Majoré : 332

Arrêté 2018/ANC/P/89/168 du 8/02/2018

Situation actuelle	Situation nouvelle
A compter du 01/01/2017 Attaché 4ème échelon Indice Brut : 512 Indice Majoré : 440 NBI : 25 Avec un reliquat de 10 mois	A compter du 01/03/2018 Attaché 5ème échelon Indice Brut : 551 Indice Majoré : 468 NBI : 25

Arrêté 2018/ANC/P/90/169 du 8/02/2018

Situation actuelle	Situation nouvelle
A compter du 01/01/2017 Adjoint technique territorial 5ème échelon Indice Brut : 352 Indice Majoré : 329 Avec un reliquat de 4 mois 15 jours	A compter du 16/08/2018 Adjoint technique territorial 6ème échelon Indice Brut : 354 Indice Majoré : 330

Arrêté 2018/ANC/P/91/170 du 8/02/2018

Situation actuelle	Situation nouvelle
A compter du 01/01/2017 Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles 9ème échelon Indice Brut : 444 Indice Majoré : 390 Avec un reliquat de 1 an 5 mois 8 jours	A compter du 06/08/2018 Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles 10ème échelon Indice Brut : 459 Indice Majoré : 402

Arrêté 2018/ANC/P/92/171 du 8/02/2018

Situation actuelle	Situation nouvelle
A compter du 01/01/2017 Educateur de jeunes enfants 1er échelon Indice Brut : 377 Indice Majoré : 347 Avec un reliquat de 10 mois 8 jours	A compter du 23/02/2018 Educateur de jeunes enfants 2ème échelon Indice Brut : 389 Indice Majoré : 356

Arrêté 2018/R/STV/34/172 du 09/02/2018

A l'occasion de travaux de branchements électriques, rue de Lille, côté impair, de l'angle de l'Avenue de la Liberté jusqu'à la salle « de l'Abbaye », dont l'exécution se déroulera du 19 février au 21 mars 2018, la circulation et le stationnement seront réglementés comme suit pendant la durée du chantier :

La vitesse sera limitée à 30 Km/h aux abords du chantier. Le stationnement sera strictement interdit à l'opposé du numéro 95 au 235. La circulation sera maintenue avec un rétrécissement de chaussée délimité par des balises lestées et alternée par feux tricolores.

Arrêté 2018/R/TS/1/173 du 09/02/2018

En raison des mauvaises conditions climatiques, afin de préserver la qualité des pelouses et pour protéger l'intégrité physique des pratiquants, l'utilisation des terrains en herbe du Complexe du Haut Touquet, du stade Touquet et du stade Camille Meersman est interdite de vendredi 9 février 2018 au lundi 12 février 08h00 inclus

Arrêté 2018/ANC/P/93/174 du 9/02/2018

Dans le cadre de l'Animation Municipale « A la recherche des œufs de Pâques 2018 », un agent est engagé(e), le samedi 31 Mars 2018, en qualité d'adjoint d'animation contractuel.

Arrêté 2018/ANC/P/94/175 du 9/02/2018

annulé

Arrêté 2018/ANC/P/95/176 du 9/02/2018

Dans le cadre de l'Animation Municipale « A la recherche des œufs de Pâques 2018 », un agent est engagé(e), le samedi 31 Mars 2018, en qualité d'adjoint d'animation contractuel.

Arrêté 2018/R/STV/35/177 du 12/02/2018

A l'occasion de travaux de fibre optique rue de Lille, dont l'exécution se déroulera entre le 5 et le 12 mars 2018, pour une durée estimée à 6 jours la circulation et le stationnement seront réglementés comme suit pendant la durée du chantier :

La vitesse sera limitée à 30 Km/h aux abords du chantier rue de Lille. Le stationnement sera interdit au droit et à l'opposé des numéros 252, 254 et 256 de la rue de Lille. Une signalisation adaptée sera mise en place par les soins de l'entreprise pour délimiter la zone de travaux, afin de préserver la sécurité des piétons et des riverains.

Arrêté 2018/R/STV/36/178 du 12/02/2018

A l'occasion de travaux de fibre optique, rue Henri Peters (entre les numéros 2 et 8) dont l'exécution se déroulera sur deux périodes, entre les 5 et 8 mars, puis entre les 8 et 12 mars 2018 (selon l'Information travaux de l'entreprise), pour une durée de 6 jours, la circulation et le stationnement seront réglementés comme suit pendant la durée du chantier :
la vitesse sera limitée à 30 Km/h aux abords du chantier. La signalisation tricolore permanente du carrefour des rues des Martyrs de la Résistance et Henri Peters sera arrêtée et

remplacée par des feux tricolores de chantier qui seront synchronisés afin de maintenir la fluidité de la circulation. La zone des travaux sera délimitée par des séparateurs de voie lestés de type K16 au droit du numéro 2 jusqu'au numéro 8 de la rue Henri Peters. Afin de préserver la sécurité des piétons et des riverains pendant les travaux, l'entreprise mettra en place une signalisation réglementaire adéquate sur trottoir, durant la première période des travaux sur le côté pair de la rue Henri Peters, depuis l'angle de la rue des Martyrs de la Résistance jusqu'au numéro 2 ; durant la seconde période sur le côté Impair, à l'opposé du numéro 2 jusqu'au 8.

Arrêté 2018/ANC/P/96/179 du 12/02/2018

Situation actuelle	Situation nouvelle
A compter du 01/01/2017 Agent de maîtrise 6ème échelon Indice Brut : 404 Indice Majoré : 365 Avec un reliquat de 3 mois 10 jours	A compter du 21/09/2018 Agent de maîtrise 7ème échelon Indice Brut : 431 Indice Majoré : 381

Arrêté 2018/ANC/P/97/180 du 12/02/2018

Situation actuelle	Situation nouvelle
A compter du 01/01/2017 Adjoint technique territorial principal de 2ème classe 7ème échelon Indice Brut : 403 Indice Majoré : 364 Avec un reliquat de 11 mois 9 jours	A compter du 22/01/2018 Adjoint technique territorial principal de 2ème classe 8ème échelon Indice Brut : 430 Indice Majoré : 380

Arrêté 2018/ANC/P/98/181 du 12/02/2018

Situation actuelle	Situation nouvelle
A compter du 01/01/2017 Adjoint technique territorial 9ème échelon Indice Brut : 370 Indice Majoré : 342 NBI : 10 Avec un reliquat de 1 an 4 mois 7 jours	A compter du 24/08/2018 Adjoint technique territorial 10ème échelon Indice Brut : 386 Indice Majoré : 354 NBI : 10

Arrêté 2018/ANC/P/99/182 du 12/02/2018

Situation actuelle	Situation nouvelle
A compter du 01/01/2017 Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles 5ème échelon Indice Brut : 372 Indice Majoré : 343 Avec un reliquat de 6 mois 11 jours	A compter du 20/06/2018 Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles 6ème échelon Indice Brut : 380 Indice Majoré : 350

Arrêté 2018/ANC/P/100/183 du 12/02/2018

Situation actuelle	Situation nouvelle
A compter du 01/12/2017 Animateur principal de 2ème classe 7ème échelon Indice Brut : 475 Indice Majoré : 413 Avec un reliquat de 1 an 1 mois 2 jours	A compter du 29/10/2018 Animateur principal de 2ème classe 8ème échelon Indice Brut : 502 Indice Majoré : 433

Arrêté 2018/ANC/P/101/184 du 12/02/2018

Situation actuelle	Situation nouvelle
A compter du 01/01/2017 Adjoint technique territorial principal de 2ème classe 9ème échelon Indice Brut : 444 Indice Majoré : 390 Avec un reliquat de 1 an 2 mois	A compter du 01/11/2018 Adjoint technique territorial principal de 2ème classe 10ème échelon Indice Brut : 459 Indice Majoré : 402

Arrêté 2018/ANC/P/102/185 du 12/02/2018

Situation actuelle	Situation nouvelle
A compter du 01/01/2017 Technicien principal de 2ème classe 12ème échelon Indice Brut : 593 Indice Majoré : 500 Avec un reliquat de 2 ans 4 mois 15 jours	A compter du 16/08/2018 Technicien principal de 2ème classe 13ème échelon Indice Brut : 631 Indice Majoré : 529

Arrêté 2018/ANC/P/103/186 du 12/02/2018

Situation actuelle	Situation nouvelle
A compter du 01/01/2017 Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe 6ème échelon Indice Brut : 455 Indice Majoré : 398 Avec un reliquat de 3 jours	A compter du 28/12/2018 Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe 7ème échelon Indice Brut : 475 Indice Majoré : 413

Arrêté 2018/ANC/P/104/187 du 12/02/2018

Situation actuelle	Situation nouvelle
A compter du 01/12/2017 Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe 6ème échelon Indice Brut : 567 Indice Majoré : 480 Avec un reliquat de 2 ans 2 mois 8 jours	A compter du 23/09/2018 Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe 7ème échelon Indice Brut : 599 Indice Majoré : 504

Arrêté 2018/ANC/P/105/188 du 12/02/2018

Situation actuelle	Situation nouvelle
A compter du 01/01/2017 Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe 10ème échelon Indice Brut : 684 Indice Majoré : 569 Avec un reliquat de 1 an 11 mois 22 jours	A compter du 09/01/2018 Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe 11ème échelon Indice Brut : 701 Indice Majoré : 582

Arrêtés 2018/ANC/P/106/189 à 2018/ANC/P/108/191 du 12/02/2018 annulés

Arrêté 2018/ADS/24/192 du 12/02/2018

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable décrite.

Arrêté 2018/R/STV/37/193 du 13/02/2018

A l'occasion de travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement rue de Wambrechies, dont l'exécution se déroulera entre le 26 février et le 2 mars 2018, pour une durée estimée à 5 jours la circulation et le stationnement seront réglementés comme suit pendant la durée du chantier :

La vitesse sera limitée à 30 Km/h aux abords du chantier rue de Wambrechies. - La circulation rue de Wambrechies, dans la partie comprise entre l'angle de la rue Calmette et le numéro 53, sera réduite à une voie avec un rétrécissement de chaussée délimité par des balises lestées côté pair. La circulation alternée sera réglementée par signaux tricolores d'alternat temporaire KR11. Les signaux tricolores d'alternat sont précédés d'une signalisation de danger du type AK17. - Le stationnement sera interdit rue de Wambrechies dans la partie comprise entre l'angle de la rue Calmette et le numéro 53. - Une signalisation adaptée sera mise en place par les soins de l'entreprise pour délimiter la zone de travaux, afin de préserver la sécurité des piétons et des riverains.

Décision 2018/DDM/15/194 du 13/02/2018

La présente décision, prise au nom de la commune par acte du 13 février 2018 a pour but la signature d'une convention avec l'Association Judo Handisport, représentée par son Président, Monsieur Johann GRUSON, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés, pour la mise à disposition d'un minibus de type Renault Master immatriculé 830 CMV 59 aux jours et heures suivants :

Départ le Samedi 14 Avril 2018 à 07h30

Retour le Samedi 14 Avril 2018 à 21h

Arrêté 2018/R/STV/38/195 du 13/02/2018

A l'occasion de travaux d'élagage, de dessouchage et d'abattage d'arbres dans le jardin public de la mairie, dont l'exécution se déroulera les 19 et 20 février 2018, l'accès du jardin public sera fermé au public.

Arrêté 2018/R/STV/39/196 du 13/02/2018

A l'occasion de travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement rues du Touquet et de Wambrechies, dont l'exécution se déroulera entre le 26 février et le 9 mars 2018, pour une durée estimée à 5 jours, la circulation et le stationnement seront réglementés comme suit pendant la durée du chantier :

La vitesse sera limitée à 30 Km/h aux abords du chantier rue de Wambrechies. L'accès à la rue du Touquet côté rue de Wambrechies sera fermé à la circulation. Le stationnement sera interdit rue de Wambrechies à l'opposé des numéros 23 à 49. Une signalisation adaptée sera mise en place par les soins de l'entreprise pour délimiter la zone de travaux, afin de préserver la sécurité des piétons et des riverains.

Arrêté 2018/ANC/P/109/197 du 13/02/2018

A compter du 14 février 2018, un agent est recruté en qualité d'Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe, grade de catégorie B, en tant qu'agent contractuel de remplacement professeur de flûte traversière pour une période allant jusqu'au 28 février 2018 inclus. Ce recrutement intervient au titre de l'article 3-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 pour assurer le remplacement d'un fonctionnaire indisponible en raison d'un congé de maladie ordinaire.

Arrêté 2018/R/STV/40/198 du 14/02/2018

A l'occasion de travaux de mise aux normes de l'arrêt de bus situé rue de Wambrechies, au droit des numéros 73 à 79, dont l'exécution se déroulera entre le 26 février et le 9 mars 2018, pour une durée estimée de 5 jours, la circulation et le stationnement seront réglementés comme suit pendant la durée du chantier :

La vitesse sera limitée à 30 Km/h aux abords du chantier.

Le stationnement sera strictement interdit aux abords du chantier. La circulation sera maintenue en double sens, avec un rétrécissement de chaussée délimité par des balises lestées côté impair. Des panneaux de pré-signalisation seront obligatoirement installés en amont et en aval de la zone de travaux rue de Wambrechies.

Arrêté 2018/R/SG/4/199 du 14/02/2018

Délégation est donnée à Monsieur Miguel BEADES, premier adjoint, du 10 au 17 mars 2018 inclus. Durant cette période, le Maire est donc provisoirement remplacé dans la plénitude de ses fonctions par Monsieur Miguel BEADES. Par ailleurs, en application de la délibération 2014/2/6/du 7 avril 2014, reçue par les services préfectoraux le 9 avril 2014 peuvent également faire l'objet de la présente délégation les attributions déléguées au Maire par le conseil municipal en application de l'article L2122-22 du CGCT.

Arrêté 2018/R/STE/3/200 du 14/02/2018

L'association relais travail EOLE est autorisée à installer un échafaudage du 26 février au 06 avril 2018, à charge pour elle de se conformer aux dispositions légales et réglementaires et aux conditions spéciales

Arrêté 2018/R/STE/4/201 du 14/02/2018

annulé

Arrêté 2018/R/STV/41/202 du 14/02/2018

A l'occasion de la réalisation du chantier de requalification de la friche SONOCO au 88 rue de Lille, la société RAMERY TP est autorisée à installer des panneaux limitant la vitesse rue de Lille aux abords du chantier afin de faciliter la sortie des camions de chantier en toute sécurité du 19 février au 19 juillet 2018. La circulation et le stationnement seront réglementés comme suit pendant la durée du chantier :

La vitesse sera limitée à 30 Km/h aux abords du chantier. Le stationnement sera interdit au droit de l'accès au chantier.

Arrêté 2018/ANC/P/110/203 du 14/02/2018

Annulé

Décision 2018/DDM/16/204 du 14/02/2018

Annulée

Arrêté 2018/ANC/P/111/205 du 14/02/2018

A compter du 26 février 2018, un adjoint technique, à temps complet percevra en fonction du temps réalisé des indemnités dans le cadre de missions d'astreinte générale.

Arrêté 2018/R/STV/42/206 du 15/02/2018

A l'occasion de la mise en place d'un chantier mobile, afin de réaliser des travaux de carottage de structure de voirie, sur l'intégralité de la rue d'Ypres, dont l'exécution se déroulera entre le 19 février et le 21 mars 2018, la circulation et le stationnement seront réglementés comme suit pendant la durée du chantier :

- La vitesse sera limitée à 30 Km/h aux abords du chantier mobile.**
- Le stationnement sera strictement interdit aux abords du chantier mobile. - En cas de besoin, la circulation pourrait être réglée par feux tricolores alternés**

Arrêté 2018/R/STV/43/207 du 15/02/2018

A l'occasion de la mise en place d'un chantier mobile, afin de réaliser des travaux de carottage de structure de voirie, sur l'intégralité de la rue de Lille, dont l'exécution se déroulera entre le 19 février et le 21 mars 2018, la circulation et le stationnement seront réglementés comme suit pendant la durée du chantier :

La vitesse sera limitée à 30 Km/h aux abords du chantier mobile.

Le stationnement sera strictement interdit aux abords du chantier mobile. En cas de besoin, la circulation pourrait être réglée par feux tricolores alternés.

Arrêté 2018/R/STV/44/208 du 15/02/2018

A l'occasion de travaux de branchement d'assainissement rue de la Briqueterie, au droit du numéro 29, et rue de Lille, à l'opposé des numéros 79 à 85, dont l'exécution se déroulera entre le 22 février et le 24 mars 2018, pour une durée estimée à 5 jours, la circulation et le stationnement seront réglementés comme suit pendant la durée du chantier :

La vitesse sera limitée à 30 Km/h aux abords du chantier. Le stationnement sera strictement interdit rue de la Briqueterie, au droit du numéro 29, et rue de Lille, à l'opposé des numéros 79 à 85. La circulation rue de Lille sera restreinte sur une seule voie, côté impair, des numéros 79 à 85, avec un rétrécissement de chaussée délimité par des balises lestées. La circulation alternée sera réglementée par signaux tricolores d'alternat temporaire KR11. Les signaux tricolores d'alternat seront précédés d'une signalisation de danger du type AK17. Des panneaux de pré-signalisation seront obligatoirement installés rue de Lille en amont et en aval de la zone de travaux.

Arrêté 2018/R/STV/45/209 du 16/02/2018

A l'occasion de travaux de repérage de canalisations gaz et pose de bornes, rue de Menin, rue de Lille, rue de Lille déviée, rue de la Fontaine, rue du Général Leclerc, rue Saint-Antoine de Padoue, rue Faidherbe, dont l'exécution se déroulera entre le 26 février 2018 et le 27 mai 2018, pour une durée approximative de 90 jours, la circulation et le stationnement seront réglementés comme suit pendant la durée du chantier :

La vitesse sera limitée à 30 Km/h aux abords du chantier.

Le stationnement sera interdit aux abords du chantier

Décision 2018/DDM/17/210 du 19/2/2018

La décision reprise ci-après relative à la gestion du cimetière est prise par acte du 19/02/2018.

- Renouvellement pour 30 ans**

Décision 2018/DDM/18/211 du 19/2/2018

La décision reprise ci-après relative à la gestion du cimetière est prise par acte du 19/02/2018.

- Renouvellement pour 15 ans

Décision 2018/DDM/19/212 du 19/2/2018

La décision reprise ci-après relative à la gestion du cimetière est prise par acte du 19/02/2018.

- Renouvellement pour 30 ans

Décision 2018/DDM/20/213 du 19/2/2018

La décision reprise ci-après relative à la gestion du cimetière est prise par acte du 19/02/2018.

- Renouvellement pour 15 ans

Décision 2018/DDM/21/214 du 19/2/2018

La décision reprise ci-après relative à la gestion du cimetière est prise par acte du 19/02/2018.

- Renouvellement pour 15 ans

Arrêté 2018/ANC/P/112/215 du 19/02/2018

Situation actuelle	Situation nouvelle
A compter du 01/01/2017 Directeur général des services des communes 10 à 20.000 hab. 2ème échelon Indice Brut : 676 Indice Majoré : 563 NBI : 35 Avec un reliquat de 2 mois	A compter du 01/02/2018 Directeur général des services des communes 10 à 20.000 hab. 3ème échelon Indice Brut : 725 Indice Majoré : 600 NBI : 35

Arrêté 2018/ANC/P/113/216 du 19/02/2018

Un agent cesse ses fonctions de régisseur titulaire de recettes relatives à l'encaissement des produits se rapportant aux animations communales

Arrêté 2018/ANC/P/114/217 du 19/02/2018

Un agent spécialisé principal des écoles maternelles de 2ème classe subira, une retenue sur son traitement du mois de mars 2018 correspondant à l'absence de service pour la journée du 09/01/2018.

Arrêté 2018/ANC/P/115/218 du 20/02/2018

A compter du 01 mars 2018, un agent est recruté en, qualité d'agent technique territorial, grade de catégorie C, en tant qu'agent contractuel de remplacement pour une période allant jusqu'au 30 mars 2018 Inclus. Ce recrutement Intervient au titre de l'article 3-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 pour assurer le remplacement d'un fonctionnaire Indisponible en raison d'un congé de maladie longue durée.

Arrêté 2018/ANC/P/116/219 du 20/02/2018

A compter du 1 mars 2018, un agent est recruté en qualité d'agent de renfort pour une période allant jusqu'au 31 août 2018 inclus. L'intéressé est affecté en cette qualité sur un emploi d'adjoint technique pour une durée hebdomadaire de service de 35 heures. L'intéressé est soumis à une période d'essai de 15 jours.

Arrêté 2018/ADS/25/220 du 20/02/2018

L'autorisation de travaux au titre de l'accessibilité et de la sécurité des établissements recevant du public est REFUSEE,

Arrêté 2018/ADS/26/221 du 20/02/2018

L'autorisation de travaux au titre de l'accessibilité et de la sécurité des établissements recevant du public est ACCORDE sous réserve de prescriptions,

Arrêté 2018/ADS/27/222 du 20/02/2018

L'autorisation de travaux au titre de l'accessibilité et de la sécurité des établissements recevant du public est ACCORDE sous réserve de prescriptions,

Arrêté 2018/R/STB/3/223 du 21/02/2018

Monsieur TRUCHY Xavier est autorisé à installer une benne du 22 au 23 février 2018, à charge pour lui de se conformer aux dispositions légales et réglementaires et aux conditions spéciales

Arrêté 2018/ANC/P/117/224 du 22/02/2018

Un agent de maîtrise, 11^{ème} échelon, est maintenu au bénéfice d'un congé de longue maladie du 01/12/2017 au 28/02/2018 rémunéré à plein traitement du 01/12/2017 au 06/12/2017 et à demi-traitement du 07/12/2017 au 28/02/2018. A compter du 01/03/2018, l'intéressé est autorisé à reprendre ses fonctions à temps complet.

Arrêté 2018/ADS/28/225 du 23/02/2018

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable décrite.

Arrêté 2018/R/STV/46/226 du 26/02/2018

A l'occasion de travaux de mise aux normes de l'arrêt de bus situé rue de Wambrechies, au droit des numéros 73 à 79, dont l'exécution se déroulera entre le 19 mars et le 30 mars 2018, pour une durée estimée de 8 jours, la circulation et le stationnement seront réglementés comme suit pendant la durée du chantier :

La vitesse sera limitée à 30 Km/h aux abords du chantier.

Le stationnement sera strictement Interdit aux abords du chantier. La circulation sera maintenue en double sens, avec un rétrécissement de chaussée délimité par des balises lestées côté Impair. Des panneaux de pré-signalisation seront obligatoirement Installés en amont et en aval de la zone de travaux rue de Wambrechies.

Arrêté 2018/R/STV/47/227 du 26/02/2018

A l'occasion de travaux de renouvellement de canalisation d'eau potable. Avenue de la Liberté, dont l'exécution se déroulera entre le 5 mars et le 13 avril 2018 (selon l'information de l'entreprise), pour une durée approximative de 25 jours, la circulation et le stationnement seront réglementés comme suit pendant la durée du chantier :

La vitesse sera limitée à 30 Km/h aux abords du chantier Avenue de la Liberté. - Le stationnement sera maintenu pendant les heures de chantier en fonction de l'avancée de celui-ci. La circulation sera régulée par feux tricolores. - Des panneaux de pré-signalisation seront obligatoirement installés (rue Lalau, Rue de Lille, Avenue de la Liberté)

- Afin de préserver la sécurité des piétons et des riverains pour les travaux sur trottoir, l'entreprise mettra en place une signalisation réglementaire adéquate.

Arrêté 2018/R/STV/48/228 du 26/02/2018

A l'occasion de travaux de pose de caméras à lecture automatique rue Saint Jean de Dieu, sur l'ouvrage d'art surplombant la rocade Nord-Ouest dont l'exécution se déroulera le 5 mars 2018, pour

une journée, la circulation et le stationnement seront réglementés comme suit pendant la durée du chantier :

La vitesse sera limitée à 30 Km/h aux abords du chantier. Le stationnement sera strictement interdit au droit et à l'opposé sur l'ouvrage d'art.

La circulation sera maintenue en double sens avec une restriction de circulation sur l'ouvrage d'art. Afin de préserver la sécurité des piétons, cyclistes et riverains, l'entreprise mettra en place une signalisation réglementaire adéquate.

Arrêté 2018/ANC/P/118/229 du 27/02/2018

Un agent est admis à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1 mai 2018, sous réserve de l'avis favorable de la CNRACL.

Arrêté 2018/R/STV/49/230 du 28/02/2018

A l'occasion de travaux de voirie rues du Pont de l'Abbaye et du Général Leclerc, dont l'exécution se déroulera du 19 mars au 2 avril 2018, pour une durée de 5 jours, la circulation et le stationnement seront réglementés comme suit pendant la durée du chantier :

La vitesse sera limitée à 30 Km/h aux abords du chantier. Le stationnement sera strictement interdit rue du Pont de l'Abbaye, à l'opposé des numéros 6 et 8, et rue du Général Leclerc, à l'opposé du numéro 2 jusqu'à l'angle de la rue de Lille. Afin de préserver la sécurité des piétons, cyclistes et riverains, l'entreprise mettra en place une signalisation réglementaire adéquate.

Arrêté 2018/R/STV/50/231 du 28/02/2018

A l'occasion d'une animation intitulée « Opération Villes Propres » un bus info sera autorisé à stationner sur le parvis de l'église Notre Dame de Lourdes le 17 mars 2018 de 10h00 à 12h30.

Arrêté 2018/R/STV/51/232 du 28/02/2018

A l'occasion de travaux de renouvellement de canalisation d'eau potable. Avenue de la Fraternité, dont l'exécution se déroulera entre le 7 mars et le 7 avril 2018, pour une durée approximative de 25 jours, la circulation et le stationnement seront réglementés comme suit pendant la durée du chantier :

- La vitesse sera limitée à 30 Km/h aux abords du chantier Avenue de la Fraternité. - Le stationnement sera strictement interdit Avenue de la Fraternité, côté pair, au droit du numéro 54 jusqu'à l'angle de l'avenue de la Liberté. - La circulation sera maintenue en double sens, avec un rétrécissement de chaussée côté impair, à l'opposé du numéro 54 jusqu'à l'angle de l'avenue de la Liberté délimité par des balises lestées. Des panneaux de pré-signalisation seront obligatoirement installés en amont et en aval de la zone de travaux

Arrêté 2018/R/STV/52/233 du 01/03/2018

A l'occasion de travaux de voirie rue Lalau, dont l'exécution se déroulera du 1 mars au 1 mai 2018, pour une durée de 5 jours, la circulation et le stationnement seront réglementés comme suit pendant la durée du chantier :

Le stationnement sera strictement interdit rue Lalau, côté pair, au droit des numéros 194 à 206. Afin de préserver la sécurité des piétons, cyclistes et riverains, l'entreprise mettra en place une signalisation réglementaire adéquate.

Arrêté 2018/R/STV/53/234 du 01/03/2018

A l'occasion de travaux de branchements électriques, rue du Lazaro, de l'angle de la rue de Menin jusqu'au poste Bastien, dont l'exécution se déroulera du 7 mars au 13 avril 2018, la circulation et le stationnement seront réglementés comme suit pendant la durée du chantier :
La vitesse sera limitée à 30 Km/h aux abords du chantier. Le stationnement sera strictement interdit rue du Lazaro, de l'angle de la rue de Menin jusqu'au poste Bastien. En cas de besoin, la circulation pourrait être réglée par feux tricolores

Arrêté 2018/ANC/P/119/235 du 01/03/2018

A compter du 12 mars 2018, un Adjoint technique territorial au 11^{ème} échelon, est autorisé à exercer ses fonctions à temps partiel à raison de 80 % du temps plein pour une période de un an. Cette autorisation est renouvelable pour la même durée, par tacite reconduction dans la limite de trois ans. A l'issue de cette période de trois ans, le renouvellement de l'autorisation de travail à temps partiel devra faire l'objet d'une demande et d'une décision expresse.

Arrêté 2018/R/STV/54/236 du 01/03/2018

A l'occasion de travaux de branchements électriques rue Denis du Péage dont l'exécution se déroulera entre le 7 et le 14 mars 2018, pour une durée de 3 jours, la circulation et le stationnement seront réglementés comme suit pendant la durée du chantier :

La vitesse sera limitée à 30 Km/h aux abords du chantier. Le stationnement sera strictement interdit au droit du numéro 10, rue Denis du Péage.

Arrêté 2018/R/TS/2/237 du 02/03/2018

L'utilisation des stades Camille Meersman, du Touquet et du Haut Touquet est interdite du vendredi 2 au dimanche 4 Mars 2018 inclus en raison de leur état et des conditions météorologiques.

Arrêté 2018/R/STV/55/238 du 02/03/2018

A l'occasion de travaux de voirie rue de Wambrechies, dont l'exécution se déroulera du 15 mars au 1 avril 2018, pour une durée de 5 jours, la circulation et le stationnement seront réglementés comme suit pendant la durée du chantier :

Le stationnement sera strictement Interdit rue de Wambrechies, côté Impair, au droit du numéro 33. Afin de préserver la sécurité des piétons, cyclistes et riverains, l'entreprise mettra en place une signalisation réglementaire adéquate.

Arrêté 2018/R/STV/56/239 du 02/03/2018

annulé

Arrêté 2018/ANC/P/120/240 du 02/03/2018

A compter du 1 mars 2018, un agent percevra une Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (I.F.S.E.) d'un montant de 240 euros (pour une durée de travail à temps plein). L'I.F.S.E sera versée mensuellement et sera proratisée en fonction du temps de travail. Cette Indemnité vaut remplacement de l'ancien régime Indemnitare

Arrêté 2018/ANC/P/121/241 du 05/03/2018

A compter du 01 mars 2018, un adjoint technique territorial, 11^{ème} échelon, est placée en congé de maladie ordinaire, rémunérée dans les conditions suivantes :

Du 01 mars 2018 au 02 avril 2018 inclus à demi-traitement

Arrêté 2018/R/STV/57/242 du 06/03/2018

A l'occasion de travaux de voirie rue d'Ypres, dont l'exécution se déroulera du 15 mars au 1 avril 2018, pour une durée de 5 jours, la circulation et le stationnement seront réglementés comme suit pendant la durée du chantier :

Le stationnement sera strictement interdit rue d'Ypres, à l'angle de la rue de l'Humanité côté pair, et à l'angle de la rue des Platanes côté pair. Afin de préserver la sécurité des piétons, cyclistes et riverains, l'entreprise mettra en place une signalisation réglementaire adéquate.

Arrêté 2018/R/STV/58/243 du 06/03/2018

A l'occasion de travaux de voirie rue de la Station, dont l'exécution se déroulera du 15 mars au 1 avril 2018, pour une durée de 5 jours, la circulation et le stationnement seront réglementés comme suit pendant la durée du chantier :

Le stationnement sera strictement interdit rue de la Station, à l'opposé des numéros 8 et 10, et au droit des numéros 10 et 12. Afin de préserver la sécurité des piétons, cyclistes et riverains, l'entreprise mettra en place une signalisation réglementaire adéquate.

Arrêté 2018/R/STV/59/244 du 06/03/2018

A l'occasion de travaux de voirie Pont de l'Epinette, dont l'exécution se déroulera du 15 mars au 1 avril 2018, pour une durée de 5 jours, la circulation et le stationnement seront réglementés comme suit pendant la durée du chantier :

Le stationnement sera strictement interdit Pont de l'Epinette, à l'angle de l'impasse Henri Peters. Afin de préserver la sécurité des piétons, cyclistes et riverains, l'entreprise mettra en place une signalisation réglementaire adéquate

Arrêté 2018/ANC/P/122/245 du 06/03/2018

A compter du 03 mars 2018, un chef de service de police principal de 1ère classe, 10ème échelon, est placé en congé de maladie ordinaire, rémunéré dans les conditions suivantes : - Du 03 mars 2018 au 02 avril 2018 inclus à demi-traitement.

Arrêté 2018/R/STV/60/246 du 06/03/2018

A l'occasion du Salon « les Clés de l'Emploi », organisé par la Commune le vendredi 13 avril 2018, la circulation et le stationnement des véhicules seront réglementés comme suit : la circulation sera interdite rue Jean Froissart, sauf desserte des riverains, le vendredi 13 avril 2018, de 8h00 à 18h00. Des barrages seront installés aux carrefours de la rue Jean Froissart et de la rue René Derville. Le parking de la salle « le Forum » sera exclusivement réservé aux exposants du salon, du jeudi 12 avril de 16h00, jusqu'au vendredi 13 avril à 19h00. Le stationnement sera interdit le 13 avril, face aux numéros 75, 77, 79 et 81, rue Jean Froissart, toute la journée.

Arrêté 2018/R/STV/61/247 du 06/03/2018

A l'occasion de travaux de remplacement de cadre et plaques de chambre de télécommunication, 11, rue de Wambrechies dont l'exécution se déroulera entre le 9 mars et le 9 avril 2018, la circulation et le stationnement seront réglementés comme suit pendant la durée du chantier :

La vitesse sera limitée à 10 Km/h aux abords du chantier.

Le stationnement sera strictement Interdit aux abords du chantier. En cas de besoin, la circulation pourrait être régulée par des feux tricolores

Arrêté 2018/ANC/P/123/248 du 06/03/2018

L'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (I.F.S.E.) d'un agent sera pondérée, de 10/22^{ème} pour son arrêt maladie couvrant la période du 25/01/2018 au 17/03/2018. Le montant de cette pondération s'élève à $52.29 \text{ €} \times 10/22^{\text{ème}} = 23.77\text{€}$. Cette pondération interviendra sur la paie de mars 2018.

Arrêté 2018/R/STV/62/249 du 06/03/2018

A l'occasion de travaux de voirie rue de la Deûle, dont l'exécution se déroulera du 15 mars au 1 avril 2018, pour une durée de 5 jours, la circulation et le stationnement seront réglementés comme suit pendant la durée du chantier :

Le stationnement sera strictement interdit rue de la Deûle, à l'angle de la rue du docteur Fleming, côté voie ferrée. Afin de préserver la sécurité des piétons, cyclistes et riverains, l'entreprise mettra en place une signalisation réglementaire adéquate.

Arrêté 2018/ADS/29/250 du 06/03/2018

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable décrite.

Arrêté 2018/R/STV/63/251 du 06/03/2018

Annulé

Arrêté 2018/R/STV/64/252 du 06/03/2018

A l'occasion de travaux de branchements électriques, rue du Lazaro, de l'angle de la rue de Menin jusqu'au poste Bastien, dont l'exécution se déroulera du 8 mars au 8 avril 2018, la circulation et le stationnement seront réglementés comme suit pendant la durée du chantier :

La vitesse sera limitée à 30 Km/h aux abords du chantier. Le stationnement sera strictement interdit rue du Lazaro, de l'angle de la rue de Menin jusqu'au poste Bastien. En cas de besoin, la circulation pourrait être régulée par feux tricolores.

Arrêté 2018/R/STV/65/253 du 07/03/2018

A l'occasion de travaux de voirie chemin de Wervicq, dont l'exécution se déroulera du 15 mars au 1^{er} avril 2018, pour une durée de 5 jours, la circulation et le stationnement seront réglementés comme suit pendant la durée du chantier :

Le stationnement sera strictement Interdit chemin de Wervicq, côté Impair, au sortir de la chicane. Afin de préserver la sécurité des piétons, cyclistes et riverains, l'entreprise mettra en place une signalisation réglementaire adéquate.

Arrêté 2018/R/STV/66/254 du 07/03/2018

A l'occasion de travaux de voirie rue d'Ypres, dont l'exécution se déroulera du 15 mars au 1 avril 2018, pour une durée de 5 jours, la circulation et le stationnement seront réglementés comme suit pendant la durée du chantier :

Le stationnement sera strictement interdit rue d'Ypres, côté pair, du passage à niveau jusqu'aux feux tricolores. Afin de préserver la sécurité des piétons, cyclistes et riverains, l'entreprise mettra en place une signalisation réglementaire adéquate.

Décision 2018/DDM/22/255 du 8/3/2018

La décision reprise ci-après relative à la gestion du cimetière est prise par acte du 8/03/2018.

- Achat pour 15 ans

Décision 2018/DDM/23/256 du 8/3/2018

La décision reprise ci-après relative à la gestion du cimetière est prise par acte du 8/03/2018.

- Renouvellement pour 30 ans

Décision 2018/DDM/24/257 du 8/3/2018

La décision reprise ci-après relative à la gestion du cimetière est prise par acte du 8/03/2018.

- Renouvellement pour 30 ans

Décision 2018/DDM/25/258 du 8/3/2018

La décision reprise ci-après relative à la gestion du cimetière est prise par acte du 8/03/2018.

- Renouvellement pour 30 ans

Décision 2018/DDM/26/259 du 8/3/2018

La décision reprise ci-après relative à la gestion du cimetière est prise par acte du 8/03/2018.

- Renouvellement pour 30 ans

Décision 2018/DDM/27/260 du 8/3/2018

La décision reprise ci-après relative à la gestion du cimetière est prise par acte du 8/03/2018.

- Renouvellement pour 15 ans

Arrêté 2018/R/STV/67/261 du 08/03/2018

A l'occasion de travaux de voirie avenue Decauville, dont l'exécution se déroulera entre le 12 et le 27 mars 2018, pour une durée estimée à 5 jours, la circulation et le stationnement seront réglementés comme suit pendant la durée du chantier :

La vitesse sera limitée à 30 Km/h aux abords du chantier.

Le stationnement sera strictement interdit avenue Decauville, de l'angle de la rue Saint-Venant jusqu'à l'angle de la rue Félix Faure.

La circulation avenue Decauville sera restreinte sur une seule voie, côté pair, avec un rétrécissement de chaussée délimité par des balises lestées. La circulation alternée sera réglementée par signaux tricolores d'alternat temporaire KR11. Les signaux tricolores d'alternat seront précédés d'une signalisation de danger du type AK17.

Des panneaux de pré-signalisation seront obligatoirement installés avenue Decauville en amont et en aval de la zone de travaux.

Arrêté 2018/R/STV/68/262 du 08/03/2018

A l'occasion de travaux de mise aux normes de l'arrêt de bus situé rue de Wambrechies, au droit des numéros 73 à 79, dont l'exécution se déroulera entre le 14 et le 30 mars 2018, pour une durée estimée de 8 jours, la circulation et le stationnement seront réglementés comme suit pendant la durée du chantier :

La vitesse sera limitée à 30 Km/h aux abords du chantier.

Le stationnement sera strictement interdit aux abords du chantier.

La circulation sera maintenue en double sens, avec un rétrécissement de chaussée délimité par des balises lestées côté Impair.

Des panneaux de pré-signalisation seront obligatoirement installés en amont et en aval de la zone de travaux rue de Wambrechies.

Décision 2018/DDM/28/263 du 8/3/2018

La décision reprise ci-après relative à la gestion du cimetière est prise par acte du 8/03/2018.

- Achat pour 30 ans

Décision 2018/DDM/29/264 du 8/3/2018

La décision reprise ci-après relative à la gestion du cimetière est prise par acte du 8/03/2018.

- Achat pour 30 ans

Arrêté 2018/R/STV/69/265 du 08/03/2018

A l'occasion de travaux de voirie Saint Venant, dont l'exécution se déroulera entre le 12 et le 27 mars 2018, pour une durée estimée à 5 jours, la circulation et le stationnement seront réglementés comme suit pendant la durée du chantier :

La vitesse sera limitée à 30 Km/h aux abords du chantier.

Le stationnement sera strictement interdit rue Saint Venant, à l'angle de l'ailée du Hameau du Mesnil.

La circulation Saint Venant sera restreinte sur une seule voie, côté pair, avec un rétrécissement de chaussée délimité par des balises lestées. La circulation alternée sera réglementée par signaux tricolores d'alternat temporaire KR11. Les signaux tricolores d'alternat seront précédés d'une signalisation de danger du type AK17.

Des panneaux de pré-signalisation seront obligatoirement installés rue Saint Venant en amont et en aval de la zone de travaux.

Arrêté 2018/ANC/P/124/266 du 09/03/2018

A compter du 14 mars 2018, un adjoint administratif territorial, 11ème échelon, est placé en congé de maladie ordinaire, rémunéré dans les conditions suivantes :

- Du 14 mars 2018 au 30 avril 2018 à demi-traitement

Arrêté 2018/ANC/P/125/267 du 09/03/2018

L'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (I.F.S.E.) d'un agent sera pondérée, de 16/22ème pour son arrêt maladie couvrant la période du 29/01/2018 au 03/04/2018. Le montant de cette pondération s'élève à $110.64 \text{ €} \times 16/22\text{ème} = 80.46\text{C}$. Cette pondération interviendra sur la paie de mars 2018.

Arrêté 2018/ANC/P/126/268 du 09/03/2018

L'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (I.F.S.E.) d'un agent sera pondérée, de 01/22ème pour son arrêt maladie couvrant la période du 09/02/2018 au 24/02/2018. Le montant de cette pondération s'élève à $40.17 \text{ €} \times 1/22\text{ème} = 1.82\text{C}$. Cette pondération interviendra sur la paie de mars 2018.

Arrêté 2018/ANC/P/127/269 du 12/03/2018

En application de la délibération n°2017/4/55 du 25/09/2017 susvisée, l' (les) arrêté(s) n°2017/ANC/P/463/902 du 18/07/2017 relatif à l'Indemnité de Technicité et d'Administration versée à un agent est (sont) abrogé(s) à compter du 01 mars 2018.

Contrat 2018/ANC/P/128/270 du 12/03/2018

A compter du 14 mars 2018, un agent est recruté en qualité d'Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe, grade de catégorie B, en tant qu'agent contractuel de remplacement professeur de flûte traversière pour une période allant jusqu'au 23 mars 2018 Inclus. Ce recrutement Intervient au titre de l'article 3-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 pour assurer le remplacement d'un fonctionnaire Indisponible en raison d'un congé de maladie ordinaire

Arrêté 2018/ADS/30/271 du 12/03/2018

La déclaration préalable est retirée pour le projet décrit.

Arrêté 2018/R/STV/70/272 du 12/03/2018

A l'occasion d'un chantier d'élagage rue Nouvelle, dont l'exécution se déroulera les 19 et 20 mars 2018, pour une durée de deux jours, la circulation et le stationnement seront réglementés comme suit pendant la durée du chantier :

La vitesse sera limitée à 30 Km/h aux abords du chantier.

Le stationnement des véhicules sera strictement interdit rue Nouvelle au droit et à l'opposé du numéro 46 jusqu'à l'angle du chemin de halage.

Arrêté 2018/R/STV/71/273 du 13/03/2018

annulé

Décision 2018/DDM/30/274 du 13/03/2018

La présente décision, prise au nom de la commune par acte du 21 Décembre 2017 a pour but la signature d'une convention avec l'Association SMSM Gym Sportive, représentée par sa Présidente, Madame Véronique VERFAILLIE, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés, pour la mise à disposition d'un véhicule de type Renault Master immatriculé 711 CKR 59 aux jours et heures suivants :

le vendredi 23 Mars 2018 entre 08h30 et 17h

le Lundi 26 Mars 2018 entre 08h30 et 17h

Arrêté 2018/R/STV/72/275 du 13/03/2018

A l'occasion de travaux de renouvellement d'un poste gaz, rue du Docteur Calmette, dont l'exécution se déroulera entre le 26 mars et le 6 avril 2018, pour une durée estimée à 5 jours, la circulation et le stationnement seront réglementés comme suit pendant la durée du chantier :

La vitesse sera limitée à 30 Km/h aux abords du chantier.

La circulation rue du Docteur Calmette sera fermée de l'angle de la rue du Docteur Guérin jusqu'à l'angle de la rue de Wambrechies. Une déviation sera mise en place par la rue du Docteur Guérin

Des panneaux de pré-signalisation seront obligatoirement installés rue du Docteur Calmette en amont et en aval de la zone de travaux.

Arrêté 2018/ADS/31/276 du 15/03/2018

L'autorisation de travaux au titre de l'accessibilité et de la sécurité des établissements recevant du public est refusée,

Arrêté 2018/R/STV/73/277 du 15/03/2018

A l'occasion de travaux de branchements d'assainissement impasse de la Roseraie, au droit du numéro 3, dont l'exécution se déroulera entre le 19 et le 26 mars 2018, pour une durée estimée à 3 jours, la circulation et le stationnement seront réglementés comme suit pendant la durée du chantier :

La vitesse sera limitée à 30 Km/h aux abords du chantier.

Le stationnement sera interdit impasse de la Roseraie, au droit du numéro 3.

Des panneaux de pré-signalisation seront obligatoirement installés impasse de la Roseraie en amont et en aval de la zone de travaux.

Arrêté 2018/R/STV/74/278 du 16/03/2018

A l'occasion de travaux de branchements électriques, rue de Liile, du numéro 311 à l'angle de la rue du Général Leclerc, dont l'exécution se déroulera du 22 mars au 22 avril 2018, la circulation et le stationnement seront réglementés comme suit pendant la durée du chantier :

La vitesse sera limitée à 30 Km/h aux abords du chantier.

Le stationnement sera strictement interdit au droit et à l'opposé du numéro 311 jusqu'à l'angle de la rue du Général Leclerc.

La circulation sera maintenue avec un rétrécissement de chaussée délimité par des balises lestées et alternée par feux tricolores.

Arrêté 2018/R/STV/75/279 du 16/03/2018

A l'occasion de travaux de pose d'un débitmètre, rue de Quesnoy, dont l'exécution se déroulera entre le 26 mars et le 27 avril 2018, pour une durée approximative de 5 jours, la circulation et le stationnement seront réglementés comme suit pendant la durée du chantier :

La vitesse sera limitée à 30 Km/h aux abords du chantier.

Le stationnement sera interdit rue de Quesnoy, au droit du numéro 45.

Des panneaux de pré-signalisation seront obligatoirement installés rue de Quesnoy en amont et en aval de la zone de travaux.

Arrêté 2018/R/STV/76/280 du 16/03/2018

A l'occasion de travaux de pose d'un débitmètre, rue Albert Samain, dont l'exécution se déroulera entre le 26 mars et le 27 avril 2018, pour une durée approximative de 5 jours, la circulation et le stationnement seront réglementés comme suit pendant la durée du chantier :

La vitesse sera limitée à 30 Km/h aux abords du chantier.

Le stationnement sera interdit rue Albert Samain, à l'opposé de l'entrée du parc.

Des panneaux de pré-signalisation seront obligatoirement installés en amont et en aval de la zone de travaux.

Arrêté 2018/R/STV/77/281 du 16/03/2018

A l'occasion de travaux de pose d'un débitmètre, rue de Lille, dont l'exécution se déroulera entre le 9 et le 27 avril 2018, pour une durée approximative de 5 jours, la circulation et le stationnement seront réglementés comme suit pendant la durée du chantier :

La vitesse sera limitée à 30 Km/h aux abords du chantier.

Le stationnement sera interdit rue de Lille, à l'opposé des numéros 307 à 311.

Des panneaux de pré-signalisation seront obligatoirement installés en amont et en aval de la zone de travaux.

Arrêté 2018/R/STV/78/282 du 16/03/2018

A l'occasion de travaux de pose d'un débitmètre, avenue de la Fraternité, dont l'exécution se déroulera entre le 26 mars et le 27 avril 2018, pour une durée approximative de 5 jours, la circulation et le stationnement seront réglementés comme suit pendant la durée du chantier :

La vitesse sera limitée à 30 Km/h aux abords du chantier.

Le stationnement sera interdit avenue de la Fraternité, à l'opposé des numéros 42-44.

Des panneaux de pré-signalisation seront obligatoirement installés en amont et en aval de la zone de travaux.

Arrêté 2018/R/STV/79/283 du 16/03/2018

A l'occasion de travaux de pose d'un débitmètre, rue de la Deûle, dont l'exécution se déroulera entre le 26 mars et le 27 avril 2018, pour une durée approximative de 5 jours, la circulation et le stationnement seront réglementés comme suit pendant la durée du chantier :

La vitesse sera limitée à 30 Km/h aux abords du chantier.

Le stationnement sera interdit rue de la Deûle, à l'opposé du numéro 1.

Des panneaux de pré-signalisation seront obligatoirement installés en amont et en aval de la zone de travaux.

Arrêtés 2018/ANC/P/129/284 à 2018/ANC/P/132/287 du 16/03/2018

Annulés

Arrêté 2018/R/STP/01/288 du 16/03/2018

L'arrêté n° 2007/R/STP/001/136 du 18 janvier 2007 est abrogé

Arrêté 2018/ANC/P/133/289 du 19/03/2018

A compter du 01 avril 2018, un Rédacteur au 4ème échelon, est autorisé à reprendre ses fonctions à temps complet.

Arrêté 2018/ANC/P/134/290 du 19/03/2018

A compter du 1 janvier 2018, les agents spécifiés bénéficient d'une indemnité compensatrice de la contribution sociale généralisée.

Arrêté 2018/R/STV/80/291 du 19/03/2018

A l'occasion d'une pose de chambre de télécommunication rue de Wambrechies, au droit des numéros 35 au 41, dont l'exécution se déroulera du 20 mars au 23 mars 2018, pour une durée de 3 jours, la circulation et le stationnement seront réglementés comme suit pendant la durée du chantier :

- La vitesse sera limitée à 30 KLM/h aux abords du chantier.

- La circulation sera maintenue en double sens, avec un rétrécissement de chaussée délimité par des balises lestées côté impair.

- Des panneaux de pré-signalisation seront obligatoirement installés en amont et en aval de la zone de travaux rue de Wambrechies.

- Afin de préserver la sécurité des piétons, cyclistes et riverains, l'entreprise mettra en place une signalisation réglementaire adéquate.

Arrêté 2018/R/STV/81/292 du 19/03/2018

A l'occasion de travaux de fibre optique rue du Touquet, dont l'exécution se déroulera du 20 mars au 23 mars 2018, pour une durée de 3 jours, la circulation et le stationnement seront réglementés comme suit pendant la durée du chantier :

La vitesse sera limitée à 30 Km/h aux abords du chantier.

Le stationnement sera strictement interdit rue du Touquet, à l'opposé du numéro 84

En cas de besoin, la circulation pourrait être régulée par des feux tricolores.

Afin de préserver la sécurité des piétons, cyclistes et riverains, l'entreprise mettra en place une signalisation réglementaire adéquate.

Arrêté 2018/R/STV/82/293 du 19/03/2018

A l'occasion de travaux de fibre optique, à l'angle de la rue Jeanne d'Arc et du numéro 13 ter, rue des Martyrs de la résistance, dont l'exécution se déroulera du 21 mars au 6 avril 2018, pour une durée de 12 jours, la circulation et le stationnement seront réglementés comme suit pendant la durée du chantier :

- La vitesse sera limitée à 30 KLM/h aux abords du chantier.

- La circulation sera maintenue en double sens, avec un rétrécissement de chaussée délimité par des balises lestées côté impair.

- Des panneaux de pré-signalisation seront obligatoirement installés en amont et en aval de la zone de travaux à l'angle de la rue Jeanne d'Arc et de la rue des Martyrs de la résistance.

- Afin de préserver la sécurité des piétons, cyclistes et riverains, l'entreprise mettra en place une signalisation réglementaire adéquate.

Arrêté 2018/ADS/32/294 du 19/03/2018

Le permis est accordé pour le projet et est assorti de prescriptions et observations.

Arrêté 2018/ANC/P/135/295 du 20/03/2018

Un agent est nommé «régisseur titulaire intérimaire» durant le congé maternité d'un agent ainsi que pendant ses vacances à compte

Arrêté 2018/ANC/P/136/296 du 20/03/2018

Un agent suspend ses fonctions de régisseur titulaire durant son congé maternité soit du 15 janvier au 15/7/2018 inclus,

Arrêté 2018/ANC/P/137/297 du 20/03/2018

Un agent suspend ses fonctions de régisseur titulaire durant son congé maternité soit du 15 janvier au 15/7/2018 inclus,

Arrêté 2018/ANC/P/138/298 du 20/03/2018

Un rédacteur, est nommé régisseur suppléant

Arrêté 2018/R/STB/4/299 du 20/03/2018

Une personne est autorisée à installer une benne du 05 au 09 avril 2018, à charge pour elle de se conformer aux dispositions légales et réglementaires sus-indiquées et aux conditions spéciales

Arrêté 2018/ADS/33/300 du 21/03/2018

Le permis est accordé pour le projet.

Arrêté 2018/R/STV/83/301 du 21/03/2018

Le samedi 31 mars 2018, à l'occasion de l'animation « à la recherche des œufs de Pâques », le Domaine du Vert Bois, ainsi que l'allée d'accès, seront fermés au public de 8h00 à 17h00.
L'accès ne sera autorisé qu'aux organisateurs et aux enfants participant à la manifestation accompagnés le cas échéant de leurs parents.

Arrêté 2018/R/STV/84/302 du 21/03/2018

A l'occasion de travaux de branchements électriques, rue du Général Leclerc, dont l'exécution se déroulera du 26 mars au 26 avril 2018, la circulation et le stationnement seront réglementés comme suit pendant la durée du chantier :

La vitesse sera limitée à 30 Km/h aux abords du chantier.

Le stationnement sera strictement Interdit au droit et à l'opposé du numéro 15 jusqu'à l'angle de la rue de Lille.

La circulation sera maintenue avec un rétrécissement de chaussée délimité par des balises lestées et alternée par feux tricolores.

Arrêté 2018/R/STV/85/303 du 21/03/2018

A l'occasion de travaux de voirie rue de Wambrechies, dont l'exécution se déroulera entre le 26 mars et le 26 mai 2018, pour une durée estimée à 5 jours, la circulation et le stationnement seront réglementés comme suit pendant la durée du chantier :

La vitesse sera limitée à 30 Km/h aux abords du chantier.

Le stationnement sera interdit rue de Wambrechies à l'opposé du numéro 60.

Arrêté 2018/R/STV/86/304 du 21/03/2018

A l'occasion de travaux de voirie rue Pasteur, dont l'exécution se déroulera entre le 26 mars et le 26 mai 2018, pour une durée estimée à 5 jours, la circulation et le stationnement seront réglementés comme suit pendant la durée du chantier :

La vitesse sera limitée à 30 Km/h aux abords du chantier.

Le stationnement sera Interdit rue Pasteur à l'opposé du numéro 162.

Arrêté 2018/R/STE/5/305 du 22/03/2018

Des Marquettois sont autorisés à installer un échafaudage du 03 au 13 avril 2018, à charge pour eux de se conformer aux dispositions légales et réglementaires sus-indiquées et aux conditions spéciales.

Arrêté 2018/R/STB/5/306 du 22/03/2018

Des Marquettois sont autorisés à installer une benne du 04 au 06 avril 2018, à charge pour eux de se conformer aux dispositions légales et réglementaires sus-indiquées et aux conditions spéciales

Décision 2018/DDM/31/307 du 22/03/2018

La présente décision, prise au nom de la commune par acte du 22 Mars 2018 a pour but la signature d'une convention avec l'Association Vitamines, représentée par sa Présidente, Madame Maria OUVRY, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés, pour la mise à disposition d'un minibus de type Renault Master immatriculé 830 CMV 59 aux jours et heures suivants :

Départ le dimanche 01 avril 2018 à 09h

Retour le dimanche 01 avril 2018 à 22h

Décision 2018/DDM/32/308 du 22/03/2018

La présente décision, prise au nom de la commune par acte du 22 Mars 2018 a pour but la signature d'une convention avec l'Association Vitamines, représentée par sa Présidente, Madame Maria OUVRY, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés, pour la mise à disposition d'un minibus de type Renault Master immatriculé 830 CMV 59 aux jours et heures suivants :

Départ le dimanche 10 Juin 2018 à 09h
Retour le dimanche 10 Juin 2018 à 22h

Arrêté 2018/ANC/P/139/309 du 22/03/2018

Un Opérateur APS qualifié, subira, au titre de son absence du 22 mars 2018, une retenue sur traitement pour absence de service fait, soit une retenue égale à un trentième du traitement mensuel pour une journée d'absence, sur son traitement du mois d'avril 2018.

Arrêté 2018/ANC/P/140/310 du 22/03/2018

Un Adjoint Technique Territorial, subira, au titre de son absence du 22 mars 2018, une retenue sur traitement pour absence de service fait, soit une retenue égale à un trentième du traitement mensuel pour une journée d'absence, sur son traitement du mois d'avril 2018.

Arrêté 2018/ANC/P/141/311 du 22/03/2018

Un Adjoint Technique Principal de 2ème classe, subira, au titre de son absence du 22 mars 2018, une retenue sur traitement pour absence de service fait, soit une retenue égale à un trentième du traitement mensuel pour une journée d'absence, sur son traitement du mois d'avril 2018.

Arrêté 2018/ANC/P/142/312 du 22/03/2018

Un Agent Spécialisé Principal des Ecoles Maternelles de 2ème classe, subira, au titre de son absence du 22 mars 2018, une retenue sur traitement pour absence de service fait, soit une retenue égale à un trentième du traitement mensuel pour une journée d'absence, sur son traitement du mois d'avril 2018.

Arrêté 2018/ANC/P/143/313 du 22/03/2018

Un Agent Spécialisé Principal des Ecoles Maternelles de 2ème classe, subira, au titre de son absence du 22 mars 2018, une retenue sur traitement pour absence de service fait, soit une retenue égale à un trentième du traitement mensuel pour une journée d'absence, sur son traitement du mois d'avril 2018.

Arrêté 2018/R/STV/87/314 du 23/03/2018

A l'occasion d'une livraison par monte-charge, le stationnement sera interdit au droit du numéro 224, rue Pasteur, le 27 avril 2018, de 8h à 18h.

Arrêté 2018/ANC/P/144/315 du 23/03/2018

A compter du 26 Mars 2018, un agent est recrutée en qualité d'agent technique territorial, grade de catégorie C, en tant qu'agent contractuel de remplacement pour une période allant jusqu'au 20 avril 2018 Inclus. Ce recrutement Intervient au titre de l'article 3-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 pour assurer le remplacement d'un fonctionnaire Indisponible en raison d'un congé de maladie ordinaire.

Arrêté 2018/ANC/P/145/316 du 23/03/2018

A compter du 01 avril 2018, un agent est réintégrée à l'issue de sa période de congé parental ainsi qu'il suit :

- Grade : rédacteur - Echelon : 7ème - Indice Brut : 449 (Indice Majoré 394) - Ancienneté restante : 2 ans 6 mois 9 jours - Quotité : temps complet

Ce qui lui permet de bénéficier à la même date d'un avancement au échelon de son grade, I.B. 475 - I.M. 413, avec une ancienneté conservée de 6 mois 9 jours.

Arrêté 2018/ANC/P/146/317 du 23/03/2018

En application de la délibération n°2017/4/55 du 25/09/2017 susvisée, l' (les) arrêté(s) n°2011/ANC/P/553/1230 du 08/12/2011 relatif à l'Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires versée à un agent est (sont) abrogé(s) à compter du 1 novembre 2017.

Arrêté 2018/ADS/34/318 du 23/03/2018

L'autorisation de déclaration préalable est retirée.

Arrêté 2018/ANC/P/147/319 du 23/03/2018

A compter du 25 janvier 2018, un adjoint administratif territorial, 8ème échelon, est placée en congé de maladie ordinaire, rémunérée dans les conditions suivantes :

- Du 25 janvier 2018 au 09 février 2018 inclus à plein-traitement. - Du 10 février 2018 au 22 mars 2018 inclus à demi-traitement. Du 23 mars 2018 au 31 mars 2018 à plein-traitement.

Arrêté 2018/ANC/P/148/320 du 23/03/2018

A compter du 03 février 2018, un agent de maîtrise, 11ème échelon, est placé en congé de maladie ordinaire, rémunéré dans les conditions suivantes :

- Du 03 février 2018 au 16 mars 2018 inclus à demi-traitement

Arrêté 2018/R/STV/88/321 du 23/03/2018

A l'occasion de travaux de branchements d'assainissement impasse de la Roseraie, au droit du numéro 3, dont l'exécution se déroulera entre le 3 avril et le 3 mai 2018, pour une durée estimée à 3 jours, la circulation et le stationnement seront réglementés comme suit pendant la durée du chantier :

La vitesse sera limitée à 30 Km/h aux abords du chantier.

Le stationnement sera interdit impasse de la Roseraie, au droit du numéro 3.

Des panneaux de pré-signalisation seront obligatoirement installés impasse de la Roseraie en amont et en aval de la zone de travaux.

Arrêté 2018/R/STV/89/322 du 23/03/2018

A l'occasion de travaux de branchements d'assainissement rue de Menin, au droit du numéro 41, dont l'exécution se déroulera entre le 3 avril et le 3 mai 2018, pour une durée estimée à 3 jours, la circulation et le stationnement seront réglementés comme suit pendant la durée du chantier :

La vitesse sera limitée à 30 Km/h aux abords du chantier.

Le stationnement sera interdit rue de Menin, au droit du numéro 41.

Des panneaux de pré-signalisation seront obligatoirement installés rue de Menin en amont et en aval de la zone de travaux.

Arrêté 2018/ANC/P/149/323 du 23/03/2018

L'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (I.F.S.E.) d'un agent sera pondérée, de 10/22ème pour son arrêt maladie couvrant la période du 18/03/2018 au 31/03/2018. Le montant de cette pondération s'élève à $52.29 \text{ €} \times 10/22\text{ème} = 23.77\text{C}$. Cette pondération interviendra sur la paie d'avril 2018.

Arrêté 2018/ANC/P/150/324 du 23/03/2018

L'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (I.F.S.E.) d'un agent sera pondérée, de 10/22ème pour son arrêt maladie couvrant la période du 05/03/2018 au 16/03/2018. Le montant de cette pondération s'élève à $87.93 \text{ €} \times 10/22\text{ème} = 39.97\text{C}$. Cette pondération interviendra sur la paie d'avril 2018.

Arrêté 2018/ANC/P/151/325 du 23/03/2018

L'article 1 de l'arrêté n°2018/ANC/P/125/267 est modifié de la manière suivante : « L'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (I.F.S.E.) d'un agent sera pondérée, de 15/22ème pour son arrêt maladie couvrant la période du 29/01/2018 au 31/03/2018. Le montant de cette pondération s'élève à $110.64 \text{ €} \times 15/22\text{ème} = 75.44\text{C}$ ».

Décision 2018/DDM/33/326 du 26/3/2018

La décision reprise ci-après relative à la gestion du cimetière est prise par acte du 26/03/2018.
- Achat pour 30 ans

Décision 2018/DDM/34/327 du 26/3/2018

La décision reprise ci-après relative à la gestion du cimetière est prise par acte du 26/03/2018.
- Renouvellement pour 15 ans

Décision 2018/DDM/35/328 du 26/3/2018

La décision reprise ci-après relative à la gestion du cimetière est prise par acte du 26/03/2018.
- Renouvellement pour 15 ans

Décision 2018/DDM/36/329 du 26/3/2018

La décision reprise ci-après relative à la gestion du cimetière est prise par acte du 26/03/2018.
- Renouvellement pour 30 ans

Décision 2018/DDM/37/330 du 26/3/2018

La décision reprise ci-après relative à la gestion du cimetière est prise par acte du 26/03/2018.
- Achat pour 30 ans

Décision 2018/DDM/38/331 du 26/3/2018

La décision reprise ci-après relative à la gestion du cimetière est prise par acte du 26/03/2018.
- Achat pour 30 ans

Arrêté 2018/R/STV/90/332 du 26/03/2018

A l'occasion de travaux de renouvellement d'un poste gaz, rue du Docteur Calmette, dont l'exécution se déroulera entre les 26 mars et le 13 avril 2018, pour une durée estimée à 5 jours, la circulation et le stationnement seront réglementés comme suit pendant la durée du chantier :

La vitesse sera limitée à 30 Km/h aux abords du chantier.

Le stationnement sera interdit rue du Docteur Calmette, au droit du numéro 2 et au droit du numéro 42 jusqu'à l'angle de la rue du Docteur Roux ; rue du Docteur Roux au droit et à l'opposé du numéro 11.

La circulation rue du Docteur Calmette sera fermée de l'angle de la rue du Docteur Guérin jusqu'à l'angle de la rue de Wambrechies. Une déviation sera mise en place par la rue du Docteur Guérin. Des panneaux de pré-signalisation seront obligatoirement installés rue du Docteur Calmette en amont et en aval de la zone de travaux.

Arrêté 2018/ANC/P/152/333 du 26/03/2018

A compter du 01/07/2017, un agent est promu, au grade d'Adjoint technique de 1ère classe E4, 6ème échelon, IB/380, IM/350, avec une ancienneté restante de 5 mois et 24 jours,

Arrêté 2018/ANC/P/153/334 du 26/03/2018

Un agent est admis à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1 septembre 2018, sous réserve de l'avis favorable de la CNRACL.

Arrêté 2018/ANC/P/154/335 du 26/03/2018

A compter du 24 mars 2018, un agent est recruté en qualité d'Assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe, grade de catégorie B, en tant qu'agent contractuel de remplacement professeur de flûte traversière pour une période allant jusqu'au 12 avril 2018 inclus. Ce recrutement intervient au titre de l'article 3-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 pour assurer le remplacement d'un fonctionnaire indisponible en raison d'un congé de maladie ordinaire

Arrêté 2018/ANC/P/155/336 du 26/03/2018

A compter du 01 avril 2018, un agent est recrutée en qualité d'agent technique territorial, grade de catégorie C, en tant qu'agent contractuel de remplacement pour une période allant jusqu'au 30 avril 2018 Inclus. Ce recrutement Intervient au titre de l'article 3-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 pour assurer le remplacement d'un fonctionnaire Indisponible en raison d'un congé de maladie longue durée.

Arrêté 2018/R/STV/91/337 du 26/03/2018

Dans le cadre du tournage d'un long métrage, rue Hondschoote dont la réalisation se déroulera le vendredi 6 avril 2018, le stationnement et la circulation seront réglementés comme suit pendant la durée du tournage :

- La circulation sera fermée rue d'Hondschoote, depuis l'angle de la rue de Cassel jusqu'à l'angle de la rue de Boeschepe, le 6 avril de 7h30 à 19h30.
- Le stationnement sera strictement interdit rue d'Hondschoote depuis l'angle de la rue de Cassei jusqu'à l'angle de la rue Boeschepe le 6 avril de 7h30 à 19h30.

Arrêté 2018/ANC/P/156/338 du 26/03/2018

Un adjoint technique principal de 1ère classe au 5ème échelon, soit l'Indice Brut 445 - Indice Majoré 391, est placé en disponibilité pour convenances personnelles à compter du 01/04/2018 pour une durée de 1 mois.

Arrêté 2018/ANC/P/157/339 du 26/03/2018

annulé

Arrêté 2018/ANC/P/158/340 du 27/03/2018

A compter du 1 avril 2018, un agent percevra une indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (I.F.S.E.) d'un montant de 220 euros (pour une durée de travail à temps plein). L'I.F.S.E sera versée mensuellement et sera proratisée en fonction du temps de travail. Cette indemnité vaut remplacement de l'ancien régime indemnitaire

Décision 2018/DDM/39/341 du 27/03/2018

La présente décision, prise au nom de la commune par acte du 27 mars 2018 a pour but la signature d'une convention avec l'Association Judo Handisport, représentée par son Président, Monsieur Johann GRUSON, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés, pour la mise à disposition d'un minibus de type Renault Master immatriculé 830 CMV 59 aux jours et heures suivants :

Départ le Samedi 31 Mars 2018 à 08h00

Retour le Samedi 31 Mars 2018 à 20h00

Arrêté 2018/R/STV/92/342 du 28/03/2018

A l'occasion de travaux de branchements de gaz impasse de la Roseraie, à l'opposé du numéro 3, dont l'exécution se déroulera entre le 9 avril et le 9 mai 2018, pour une durée estimée à 3 jours, la circulation et le stationnement seront réglementés comme suit pendant la durée du chantier :

La vitesse sera limitée à 30 Km/h aux abords du chantier.

Le stationnement sera interdit impasse de la Roseraie, à l'opposé du numéro 3.

Des panneaux de pré-signalisation seront obligatoirement installés impasse de la Roseaie en amont et en aval de la zone de travaux.

Arrêté 2018/R/STV/93/343 du 29/03/2018

A l'occasion de travaux de tirage de fibre optique, à l'angle des rues Faidherbe et de l'Abbayé du Mont Saint-Michel, dont l'exécution se déroulera entre le 16 avril et le 11 mai 2018, la circulation et le stationnement seront réglementés comme suit pendant la durée du chantier :

La vitesse sera limitée à 10 Km/h aux abords du chantier.

Le stationnement sera strictement interdit aux abords du chantier.

Des panneaux de pré-signalisation seront obligatoirement installés en amont et en aval de la zone de travaux.

En cas de besoin, la circulation pourrait être régulée par des feux tricolores.

Arrêté 2018/ANC/P/159/344 du 29/03/2018

Un agent est nommé en qualité de vacataire dans le cadre des jurys de concours organisés au Conservatoire de Musique durant le 1er semestre de l'année 2018. Il sera rémunéré à hauteur de 5 vacations. Le montant de la vacation allouée étant déterminé par l'application du coefficient 14/10000^{ème} à l'indice brut 585-majoré 494.

Arrêté 2018/R/STV/94/345 du 29/03/2018

A l'occasion de travaux de fibre optique rue du Touquet, dont l'exécution se déroulera du 9 au 16 avril 2018, pour une durée de 3 jours, la circulation et le stationnement seront réglementés comme suit pendant la durée du chantier :

La vitesse sera limitée à 30 Km/h aux abords du chantier.

Le stationnement sera strictement interdit rue du Touquet, à l'opposé du numéro 84

En cas de besoin, la circulation pourrait être régulée par des feux tricolores.

Afin de préserver la sécurité des piétons, cyclistes et riverains, l'entreprise mettra en place une signalisation réglementaire adéquate.

Arrêté 2018/R/STV/95/346 du 29/03/2018

A l'occasion d'une pose de chambre de télécommunication rue de Wambrechies, au droit des numéros 35 au 41, dont l'exécution se déroulera du 9 au 16 avril 2018, pour une durée de 3 jours, la circulation et le stationnement seront réglementés comme suit pendant la durée du chantier :

- La vitesse sera limitée à 30 Km/h aux abords du chantier.

- La circulation sera maintenue en double sens, avec un rétrécissement de chaussée délimité par des balises lestées côté impair.

- Des panneaux de pré-signalisation seront obligatoirement installés en amont et en aval de la zone de travaux rue de Wambrechies.

- Afin de préserver la sécurité des piétons, cyclistes et riverains, l'entreprise mettra en place une signalisation réglementaire adéquate.

Arrêté 2018/ADS/35/347 du 29/03/2018

Il est fait opposition à la déclaration préalable décrite.

Arrêté 2018/ADS/36/348 du 29/03/2018

Le permis est accordé pour le projet.

Arrêté 2018/R/SG/5/349 du 29/03/2018

La demande d'autorisation préalable d'installer deux enseignes, parallèles à la façade sur l'immeuble sis rue de Menin 59520 Marquette lez Lille est accordée.

Arrêté 2018/R/STV/96/350 du 30/03/2018

A l'occasion de travaux d'élagage, de dessouchage et d'abattage d'arbres dans le parc Ravel, dont l'exécution se déroulera du 9 au 11 avril 2018, l'accès du parc Ravel sera fermé au public.

Arrêté 2018/R/SG/6/351 du 30/03/2018

L'entrée principale du cimetière communal, située rue du Touquet sera fermée aux visiteurs durant toute la durée des travaux, soit du mardi 10 avril au vendredi 13 avril 2018 de 08h00 à 17h00,

Arrêté 2018/R/STV/97/352 du 30/03/2018

A l'occasion de travaux de renfort de berges. Chemin du Halage, Canal de la Deûle, depuis la rue Pasteur jusqu'au pont de la Rocade Nord-Ouest, dont l'exécution sera réalisée du 11 avril 2018 jusqu'au 5 mai 2018, pour une durée approximative de 4 semaines la circulation des piétons, des cavaliers et des cyclistes sera momentanément interdite pendant toute la durée des travaux.

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2018
--

Délibération n° 2018/1/1

OBJET : APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2017

LE CONSEIL,

Par 25 voix pour,

5 abstentions (Mr DEREMETZ, Mr VANGOETHEN, Mme PATOU, Mme EROUART, Mr MARQUIZEAU)

APPROUVE

Délibération n°2018/1/2

OBJET : PLU2 - AVIS DE LA COMMUNE SUR LE PROJET ARRETE PAR LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE

LE CONSEIL,

A l'unanimité

APPROUVE

Point n°2018/1/3

OBJET : RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES 2016 DE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE

LE CONSEIL,

Prend acte

Délibération n°2018/1/4

OBJET : INDEMNITES DES ELUS

LE CONSEIL,

A l'unanimité

APPROUVE

Délibération n°2018/1/5

OBJET : SERVICES PUBLICS DE L'EAU POTABLE, DE L'ASSAINISSEMENT ET D'ELIMINATION DES DECHETS : RAPPORTS ANNUELS SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES - ANNEE 2016

LE CONSEIL,
Par 30 voix pour,
1 contre (Mr DEREMETZ)
APPROUVE

Délibération n°2018/1/6

**OBJET : DESAFFECTATION / DECLASSEMENT D'UNE PARTIE DE TERRAIN
SECTION A N°270 SIS 14 RUE DES MARTYRS DE LA RESISTANCE**

LE CONSEIL,
A l'unanimité
APPROUVE

Délibération n°2018/1/7

**OBJET : VENTE D'UNE PARTIE DE TERRAIN PARCELLE SECTION A 270 – 14
RUE DES MARTYRS DE LA RESISTANCE**

LE CONSEIL,
A l'unanimité
APPROUVE

Délibération n°2018/1/8

OBJET : VENTE DU BATIMENT SIS 373 RUE DE LILLE

LE CONSEIL,
A l'unanimité
APPROUVE

Délibération n°2018/1/9

**OBJET : FONDS DE SOUTIEN PEDAGOGIQUE 2017-2018 – CONTRIBUTION POUR
L'ECOLE COUSTEAU**

LE CONSEIL,
A l'unanimité
APPROUVE

Délibération n°2018/1/10

**OBJET : TARIF SPECIFIQUE SPECTACLE « 14-18 : LES AMOUREUX DE
LA MADELON »**

LE CONSEIL,
A l'unanimité
APPROUVE

Délibération n°2018/1/11

OBJET : Tableau des effectifs – mise à jour

LE CONSEIL,
A l'unanimité
APPROUVE

Délibération n°2018/1/12

**OBJET : HEURES SUPPLEMENTAIRES DES PERSONNELS D'ENSEIGNEMENT
ARTISTIQUE**

LE CONSEIL,
A l'unanimité
APPROUVE

Délibération n°2018/1/13

OBJET : DEPART EN RETRAITE : MODALITES D'ATTRIBUTION DES CARTES CADEAUX

LE CONSEIL,
A l'unanimité
APPROUVE

Délibération n°2018/1/14

OBJET : DISPOSITIONS RELATIVES AU MAINTIEN DU REGIME INDEMNITAIRE EN CAS D'INDISPONIBILITE PHYSIQUE DES AGENTS MUNICIPAUX

LE CONSEIL,
A l'unanimité
APPROUVE

Délibération n°2018/1/15

OBJET : FISCALITE DIRECTE LOCALE : FIXATION DES TAUX DE LA TAXE D'HABITATION, DE LA TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES ET DE LA TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES NON BATIES

LE CONSEIL,
Par 26 voix pour,
5 abstentions (Mr DEREMETZ, Mr VANGOETHEN, Mme PATOU, Mme EROUART, Mr MARQUIZEAU)
APPROUVE

Délibération n°2018/1/16

OBJET : MODIFICATION DU REGLEMENT INTERNE DES ACHATS ET MISE EN ŒUVRE DE LA REFORME DU DROIT DE LA COMMANDE PUBLIQUE

LE CONSEIL,
A l'unanimité
APPROUVE

Délibération n°2018/1/17

OBJET : SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA GESTION DE L'AERODROME DE LOISIRS (SIGAL) – FISCALISATION DES CONTRIBUTIONS COMMUNALES – ANNEE 2018

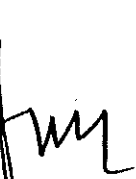
LE CONSEIL,
Par 26 voix pour,
5 abstentions (Mr DEREMETZ, Mr VANGOETHEN, Mme PATOU, Mme EROUART, Mr MARQUIZEAU)
APPROUVE

Point n° 2018/1/18

OBJET : DECISIONS DE MONSIEUR LE MAIRE EN APPLICATION DE L2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

LE CONSEIL,
Prend acte

Nous,
Jean DELEBARRE,



Maire de la Commune de Marquette lez Lille,
Certifions conforme ce présent recueil des actes
Administratifs comportant 50 feuillets.
Fait à Marquette lez Lille, le 18/01/2019

